

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2009 B 04636 Numéro SIREN : 397 480 930 Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2022 sous le numéro de dépôt 76971

CERTIFIES CONFORMES

COMPTES CONSOLIDES
au 31 décembre 2021

Bilan
Compte de résultat
Etat des produits et charges comptabilisés
Etat consolidé des flux de trésorerie
Variation des capitaux propres
Annexe

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF	Note Annexe	31/12/2021 net	31/12/2020 net retraité (1)
Immobilisations corporelles	3.2.1	4 683	4 138
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	921	910
Immobilisations incorporelles	3.2.3	2 150	2 088
Goodwill	3.2.4	753	835
Coentreprises et entités associées	3.2.5	295	284
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	19	25
Impôts différés actifs			
ACTIF NON COURANT		8 821	8 280
Stocks	4.1	182	171
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	36	60
Clients et comptes rattachés	4.3	1 458	1 285
Actifs sur contrats clients	4.3	1 054	823
Actif d'impôt courants		22	11
Autres créances courantes	4.3	852	643
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	286	70
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres actifs financiers courants			
ACTIF COURANT		3 890	3 063
Actifs ou activités détenus en vue de la vente		34	41
TOTAL ACTIF		12 745	11 384

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Note Annexe	31/12/2021 net	31/12/2020 net retraité (1)
Capital social	5.1	929	820
Primes et réserves		3 963	3 347
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		445	417
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		5 337	4 584
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES		5 337	4 584
Dettes financières non courantes	8	1 671	1 561
Obligations locatives non courantes	10	800	733
Provisions non courantes	6.1	260	258
Impôts différés passifs	7	177	118
PASSIF NON COURANT		2 908	2 670
Dettes financières courantes	8	349	249
Obligations locatives courantes	10	143	160
Passifs d'impôt courants		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 776	1 442
Passifs sur contrats clients	11	671	636
Provisions courantes	6.2	1	
Autres passifs courants	11	1 560	1 642
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5		
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres passifs financiers courants			1
PASSIF COURANT		4 500	4 130
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		12 745	11 384
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9	(1 734)	(1 740)

(1) Le bilan au 31 décembre 2020 a été retraité des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)

	Note Annexe	Exercice	
		2021	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	12	7 256	6 438
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		(796)	(834)
Charges de personnel		(704)	(660)
Charges externes		(3 540)	(2 925)
Impôts et taxes		(171)	(161)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 075)	(891)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(138)	(136)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(5)	(25)
Autres produits d'exploitation (1)		125	223
Autres charges d'exploitation		(380)	(406)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		572	623
Autres produits opérationnels		115	42
Autres charges opérationnelles		(24)	(14)
RESULTAT OPERATIONNEL	13	663	651
Produits financiers			
Charges financières		(11)	(10)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14.1	(11)	(10)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(24)	(24)
Autres produits financiers	14.2	1	
Autres charges financières	14.2	(11)	(12)
Impôt	15	(159)	(173)
Quote-part du résultat net des entités associées		(14)	(15)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		445	417
Résultat net des activités abandonnées			
RESULTAT NET		445	417
RESULTAT NET PART DU GROUPE		445	417
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)		7,30	7,76
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)		7,30	7,76
(1) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées		16	13

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES (en millions d'euros)

	Exercice	
	2021	2020 retraité (1)
RESULTAT NET	445	417
Éléments non recyclables en résultat net		
Ecart actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(2)	(4)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net		1
Quote-part des produits et charges non recyclables des entités associées		
Éléments recyclables en résultat net		
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs de couverture	1	(1)
Impôts sur éléments recyclables en résultat net		
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées	9	(4)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8	(8)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES	453	409
<i>Dont part groupe</i>	453	409
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

(1) Le bilan au 31 décembre 2020 a été retraité des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en millions d'euros)

	Capital Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019 RETRAITEE (a)	1 742	1 441	678	(14)	3 847		3 847
Mouvements exercice 2020 retraités							
Résultat net			417		417		417
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(8)	(8)		(8)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			417	(8)	409		409
Opérations nettes sur capital et réserves	600	328	(300)		628		628
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle							
Distribution		(300)			(300)		(300)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020 RETRAITEE (a)	2 342	1 469	795	(22)	4 584		4 584
Mouvements exercice 2021							
Résultat net			445		445		445
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				8	8		8
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			445	8	453		453
Opérations nettes sur capital et réserves	600	465	(465)		600		600
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution		(300)			(300)		(300)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021	2 942	1 634	775	(14)	5 337		5 337

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS 1C relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

(b) voir état des produits et charges comptabilisés

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	Note	Exercice 2021	2020
I - Flux de trésorerie des activités poursuivies			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies		445	417
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		14	15
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		1 078	900
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		141	140
Plus et moins values de cessions d'actifs		(128)	(57)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		159	173
Impôts décaissés		(160)	(168)
Charges calculées diverses		13	2
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		1 562	1 422
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		35	34
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) ⁽¹⁾		(190)	(214)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		1 407	1 242
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(1 539)	(1 878)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	208	245
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		(122)	779
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés			(5)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées		(55)	(842)
Prix de cession des activités consolidées			90
Dettes nettes sur activités consolidées		54	260
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)		1	(2)
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)			(7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 453)	(1 360)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		586	600
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(300)	(300)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes	9	156	18
Remboursement des obligations locatives		(145)	(143)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(35)	(34)
Autres flux liés aux opérations de financement			
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		262	141
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES			
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)	9	216	23
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE			
Flux nets	9	70	47
Flux non monétaires	9	216	23
TRESORERIE NETTE DE CLÔTURE	9	286	70

II - Flux de trésorerie des activités abandonnées

Trésorerie nette à l'ouverture

Flux nets

Trésorerie nette de clôture

(1) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors Instruments financiers sur couverture de dettes

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes annexes (chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Notes		Pages
1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	1
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE	3
3	ACTIF NON COURANT.....	12
4	ACTIF COURANT.....	18
5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	21
6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	23
7	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE.....	25
8	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES.....	26
9	PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET.....	28
10	OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES	29
11	PASSIF COURANT.....	30
12	CHIFFRE D'AFFAIRES	31
13	RESULTAT OPERATIONNEL	33
14	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	34
15	IMPÔTS.....	35
16	RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	36
17	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	37
18	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	38
19	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	40
20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	41
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	42
22	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	43
23	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	44

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2021

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2021 sont présentées ci-après :

- ⑥ Au cours du premier semestre 2021, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 11 sites MSC (*data centers*) pour 168 millions d'euros. Au cours du second semestre 2021, 2 sites supplémentaires ont été cédés pour 31 millions d'euros. Une plus-value de 114 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » au 31 décembre 2021. Deux sites sont classés au bilan en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 pour un montant de 8 millions d'euros.
- ⑥ Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital en numéraire de 600 millions d'euros.
- ⑥ Le 17 décembre 2021, Bouygues Telecom et Vauban Infra Fibre (Groupe BPCE) ont signé un protocole d'accord sur un projet destiné à accélérer le déploiement de lignes FTTH (Fiber To The Home) en participant au financement d'environ 20 millions de prises en dehors de la Zone Très Dense (zone AMII, zone AMEL et les Zones d'Initiative Publique). La société dédiée au projet, nouvellement créée, contribuera au co-financement du déploiement de la fibre optique en France en ayant pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme IRU (indefeasible right of use) de lignes FTTH auprès des opérateurs d'infrastructure. La société créée pourra ainsi fournir l'ensemble des services d'accès aux lignes FTTH à Bouygues Telecom et à des opérateurs tiers. L'opération prévue sur le 1^{er} semestre 2022 s'accompagnera d'une cession d'actifs de fibres optiques, qui par conséquent, ont été classés au bilan en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 pour un montant de 26 millions d'euros.
- ⑥ Suite à l'exercice d'allocation définitif du prix d'acquisition, intégrant une revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix intégré en dettes financières, le goodwill résiduel lié à l'acquisition de Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT) s'élève à 670 millions d'euros (note 3.2.4 de l'annexe).

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2020

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :

- ⑥ Le 26 février 2020, Bouygues Telecom et Cellnex ont conclu un accord stratégique pour la création d'une société chargée du déploiement et de la commercialisation d'une infrastructure nationale de fibres optiques (FTTA et FTTO) et de la gestion de son exploitation. L'opération effective a eu lieu le 29 mai 2020. Bouygues Telecom a signé avec la société contrôlée par Cellnex un contrat de service à long terme. L'objet du projet, d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros sur 7 ans (horizon 2027), est d'accéder à un réseau fibre permettant à Bouygues Telecom de relier ses équipements réseau (antennes Mobile et NRO) afin de répondre à la croissance des usages data sur les réseaux et accroître son empreinte sur les marchés Entreprises et Wholesale Fixe. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 15 millions d'euros et détient 49% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat des titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, puis tous les 5 ans jusqu'en 2050, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- ⑥ Le 19 mars 2020, Bouygues Telecom et Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) ont mis en œuvre un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 4 000 nouveaux sites Mobile sur 12 ans à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Phoenix Tower International, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations.

Certains sites seront déployés dans le cadre des obligations réglementaires du "New Deal Mobile" de Bouygues Telecom, portant sur l'amélioration ciblée de la couverture du réseau de radiotéléphonie Mobile et l'accélération du déploiement du réseau Mobile le long des axes de transport. Grâce à sa taille et sa couverture attractives, la société se positionne comme un opérateur d'infrastructures à fort potentiel sur le marché français. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 3 millions d'euros et détient 40% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat de titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2034, puis tous les 5 ans jusqu'en 2049, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.

- ✦ Le 23 avril 2020, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont annoncé la signature d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses faisant l'objet d'un investissement privé et déployées par Orange (zone AMII et AMEL, soit environ 13 millions de prises). L'opération effective a eu lieu le 29 juin 2020. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, la SDAIF, et avait lancé, à la fin de l'année 2019, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. Cette société sur laquelle Bouygues Telecom exerce une influence notable a notamment pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme auprès d'Orange, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux côtés des principaux opérateurs français. Plus d'un milliard d'euros seront ainsi apportés dans les quatre prochaines années.

Lors de la création de la SDAIF, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente ans uniquement auprès de la SDAIF pour les prises FTTH en zones moyennement denses à un tarif fixé à l'avance et un contrat d'approvisionnement permettant à la SDAIF d'acheter auprès d'Orange des prises FTTH. La SDAIF a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 29 juin 2020 la quote-part de 49% détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF à 295 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF est valorisée à 286 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin de 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

Bouygues Telecom a également cédé à la SDAIF ses droits d'accès déjà acquis auprès d'Orange enregistrant ainsi au second trimestre 2020 un produit de cession de 185 millions d'euros et une plus-value de cession en résultat opérationnel courant de 17 millions d'euros pour la part de 51% non détenue par Bouygues Telecom.

- ✦ Le 17 juin 2020, la cour d'appel de Paris a condamné Orange à payer 250 millions d'euros de dommages et intérêts à Digicel, société à laquelle Bouygues Telecom avait vendu ses activités antillaises en 2006. L'accord de rachat par Digicel des activités antillaises de Bouygues Telecom prévoyait une rétrocession à Bouygues Telecom d'une partie de la condamnation financière perçue par Digicel.

Le 9 décembre 2020, un montant de 90 millions d'euros a été perçu en contrepartie de la mise en place d'une garantie à première demande sécurisant le remboursement par Bouygues Telecom de tout ou partie de la somme en cas de décision contraire de la cour de cassation. À ce stade de la procédure, aucun profit n'a été enregistré dans les résultats de l'exercice 2020 et le montant perçu a été comptabilisé au bilan en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" en contrepartie des "Autres passifs courants". Dans l'état des flux de trésorerie, il a été classé en flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements dans les "Prix de cession des titres consolidés".

- ✦ Le 25 juin 2020, Bouygues Telecom et Euro-Information (filiale du groupe Crédit Mutuel) ont signé un protocole d'exclusivité en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT), 1er opérateur alternatif du marché, et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le Crédit Mutuel, le CIC et Bouygues Telecom. EIT compte plus de 2 millions de clients et a réalisé un chiffre d'affaires de 518 millions d'euros en 2019. L'opération effective a eu lieu le 31 décembre 2020, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence. Le prix d'acquisition comprend une part fixe de 596 millions d'euros payé au closing et une part complémentaire comprise entre 140 et 325 millions d'euros, conditionnée à l'atteinte de critères de performance économique et payable sur plusieurs années. L'acquisition a

été financée pour partie par augmentation de capital souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 756 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 827 millions d'euros, sur la base d'une estimation de compléments de prix intégrée en dettes financières.

- « Le 24 septembre 2020, le conseil d'administration a voté un dividende de 6,42 euros par action au titre de l'exercice 2019, soit 300 millions d'euros qui ont été versés au troisième trimestre 2020.
- « Entre le 29 septembre et le 1er octobre 2020, l'Arcep a mené l'enchère pour l'attribution des fréquences dans la « bande cœur » de la 5G (3,4 -3,8 GHz). À l'issue de celle-ci, Bouygues Telecom a obtenu un total de 70 MHz pour un montant de 602 millions d'euros hors frais de libération (un bloc de 50MHz pour 350 millions d'euros, complété de 2 blocs de 10 MHz pour 126 millions d'euros chacun). Les paiements seront étalés sur 15 ans pour le premier bloc et sur 4 ans pour les deux autres, 86 millions d'euros ayant été versés fin 2020. Les frais de libération de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 millions d'euros et n'avaient pas été décaissés au 31 décembre 2020.
- « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2021

- « Néant

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2020 dont le bilan, l'état des produits et charges comptabilisées et la variation des capitaux propres ont été retraités pour tenir compte des conclusions de l'IFRS IC relatives à la norme IAS 19 décrites ci-après.

Au 31 décembre 2021, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2020 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2021.

- « Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2021

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

Le 27 août 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (phase 2) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 13 janvier 2021, est applicable au 1^{er} janvier 2021 de manière rétrospective.

L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

- Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 38

En avril 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la comptabilisation des coûts de configuration et customisation liés à la mise en place d'un logiciel en SAAS. Ces coûts, selon leur nature, sont généralement à comptabiliser en charges, soit reconnues immédiatement soit étalées sur la durée du contrat. L'analyse de ces coûts ne fait pas ressortir d'impact significatif pour le groupe.

▪ Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 19

En mai 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière. Alors que l'approche la plus couramment pratiquée actuellement en France, et chez Bouygues, était de linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite, l'IFRS IC considère que la linéarisation doit se faire seulement sur la période précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés. L'application de cette décision se traduit par :

- Au 1er janvier 2020, une augmentation des capitaux propres publiés de 16 millions d'euros. Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été réduites de 22 millions d'euros et les impôts différés passifs ont augmenté de 6 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2020, une augmentation des capitaux propres publiés de 19 millions d'euros, soit une variation sur l'exercice 2020 positive de 3 millions sur les réserves d'écarts actuariels nets d'impôts différés. Aucun impact n'a été constaté sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2020. Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été réduites de 26 millions d'euros et les impôts différés passifs ont augmenté de 7 millions d'euros.

✱ Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.8.2 de l'annexe).

Les flux de trésorerie utilisés pour le test de dépréciation tiennent compte, le cas échéant, des impacts financiers liés aux engagements pris par le Groupe dans sa feuille de route adressant les risques climatiques.

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation des actifs loués.

Enfin, le Groupe a fait usage de jugements pour appliquer les normes IFRS à certaines opérations portant notamment sur la qualification du niveau de contrôle exercé sur certaines entités (par exemple, dans le cadre des contrats de mutualisation de réseaux ou équipements entre opérateurs), sur l'identification de contrats de location en particulier s'agissant du caractère

substantif des droits de substitution, sur l'analyse des compléments de prix lors de regroupements d'entreprises et sur l'identification des obligations de performances distinctes pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En cas d'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, le Groupe retient des méthodes comptables qui permettent d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

• Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.2 Méthodes de consolidation

2.2.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Regroupements d'entreprise

Depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant, comme ceux portant sur les actifs corporels.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2021, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.6 Actif non courant

2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Conception / construction des réseaux

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	2 à 10 ans
Commutation NGN	Linéaire	2 à 8 ans
Radio	Linéaire	2 à 8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Équipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Logiciels réseau	Linéaire	2 à 8 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels".

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.6.1.2 Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers, de sites radios et de fibres optiques.

2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- les frais de développement qui sont activés lorsqu'ils génèrent des avantages économiques futurs et sont évaluables de façon fiable ;
- les concessions, brevets et droits assimilés.

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les immobilisations incorporelles incluent notamment :

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ^(a)
Activité FAI - IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautique	Linéaire	3 à 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz et 70	Linéaire	20 ans ^(b)
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans ^(c)

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de 20 ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquence 3,5 GHz (5G) - pour 602 millions d'euros ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er décembre 2020 sur 15 ans.

2.6.4 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

2.6.5 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en "Autres produits et charges financiers".

2.7 Actif courant

2.7.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.7.2 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat.

2.7.3 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les actifs représentant le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

2.7.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.8 Passif non courant

2.8.1 Dettes financières non courantes

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.8.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a

également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.8.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes de l'Autorité de la concurrence ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.

Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;

- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :
 - les provisions pour médailles du travail,
 - les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- ✓ du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
- ✓ des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- ✓ d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- ✓ d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- ✓ d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie,

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.9 Passif courant

2.9.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation.

2.9.2 Fournisseurs et autres créiteurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.9.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit Inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

2.10 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.10.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

⊗ PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffres d'affaires proata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

⊗ VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

⊗ PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.10.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.11 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte). Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.12 Autres indicateurs financiers

2.12.1 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et dépréciations ainsi que des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent des résultats de cessions sur immobilisations.

2.12.2 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.12.3 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.12.4 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

NOTE 3**ACTIF NON COURANT****3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)**

	2021	2020
Immobilisations corporelles	1 403	1 185
Immobilisations incorporelles	136	693
Investissements opérationnels	1 539	1 878
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	55	842
Investissements bruts	1 594	2 720
Cessions d'actifs non courants	(208)	(335)
Investissements nets	1 386	2 385

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
BRUT					
31/12/2019	38	7 515	1 578	350	9 481
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		27	45		72
Investissements de l'exercice		853	166	165	1 184
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(6)	(245)	(88)	(69)	(408)
31/12/2020	32	8 150	1 701	446	10 329
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		(1)			(1)
Investissements de l'exercice	1	1 042	229	130	1 402
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(8)	26	(166)	(182)	(330)
31/12/2021	25	9 217	1 764	394	11 400
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
31/12/2019	(17)	(4 528)	(1 119)	-	(5 664)
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre			(23)		(23)
Dotations et reprises	(1)	(541)	(161)		(703)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	5	111	83		199
31/12/2020	(13)	(4 958)	(1 220)	-	(6 191)
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Dotations et reprises	(1)	(644)	(168)		(813)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	4	120	163		287
31/12/2021	(10)	(5 482)	(1 225)		(6 717)
NET					
31/12/2020	19	3 192	481	446	4 138
31/12/2021	15	3 735	539	394	4 683

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2021	Total 2020
	A moins d'un an	Un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Commandes en cours d'équipements de réseau	54	162		216	294

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2019	382	1 346		1 728
Flux 2020				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	25	67		92
31/12/2020	407	1 413		1 820
Flux 2021				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	26	133		159
31/12/2021	433	1 546		1 979
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2019	(202)	(573)		(775)
Flux 2020				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(33)	(103)		(136)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		1		1
31/12/2020	(235)	(675)		(910)
Flux 2021				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(33)	(105)		(138)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location		(10)		(10)
31/12/2021	(268)	(790)		(1 058)
NET				
31/12/2020	172	738		910
31/12/2021	165	756		921

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2019	433	2 724	120	3 277
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre		4	8	12
Investissements de l'exercice	68	623	2	693
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		1	(2)	(1)
31/12/2020	501	3 352	128	3 981
Flux 2021				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Investissements de l'exercice	89	45	1	135
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	(26)	189	162
31/12/2021	589	3 371	318	4 278
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2019	(242)	(1 454)	(6)	(1 702)
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre		(4)	(3)	(7)
Dotations et reprises	(38)	(146)		(184)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements				
31/12/2020	(280)	(1 604)	(9)	(1 893)
Flux 2021				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(50)	(183)	(28)	(261)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	27		26
31/12/2021	(331)	(1 760)	(37)	(2 128)
NET				
31/12/2020	221	1 748	119	2 088
31/12/2021	258	1 611 (2)	281 (3)	2 150

(1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés.

Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 5 M€ en 2021 et à 6 M€ en 2020.

(2) Dont licence UMTS 629 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 722 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233 M€

dont fréquences bande 700MHz mises en service 475 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 5G 3400 - 3800 MHz 609 M€

(3) Dont droits au bail 79 M€

3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2021 :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2019	79		79
Flux 2020			
Changement de périmètre	756		756
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2020	835		835
Flux 2021			
Changement de périmètre	4		4
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements	(86)		(86)
31/12/2021	753		753

La diminution sur 2021 concerne essentiellement l'allocation définitive du prix d'acquisition de Bouygues Telecom Business Distribution « BTBD » (ex EIT) sur des actifs incorporels (parc clients) pour 138 millions d'euros nets d'impôts différés, compensée en partie par une revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix intégré en dettes financières.

Les goodwill provisoires ou définitifs au 31 décembre 2021 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 31 décembre 2020 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	BTBD (ex EIT)
Prix d'acquisition (I)	876
Actifs nets acquis hors Goodwill : (II)	-53
Actif non courant	-59
Actif courant	-109
Passif non courant	5
Passif courant	110
Affectation du prix d'acquisition : (III)	-153
Ecart d'évaluation incorporels	-187
Ecart d'évaluation corporels	
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	34
Part non acquise	
Goodwill (I)+(II)+(III)	670
Ecarts de conversion	
Goodwill au 31/12/2021	670

3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2020	Flux net 2021	31/12/2021	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre	286	(6)	280	(15)
Autres entités associées	(2)	16	14	1
Total	284	10	294	(14)

La valeur de la SDAIF au bilan au 31 décembre 2021 dans les comptes de Bouygues Telecom s'élève à 280 millions d'euros et tient compte d'une quote-part de résultat négatif de 15 millions d'euros.

Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDAIF sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	SDAIF	
	31/12/2021	31/12/2020
Actif non courant	1 470	1 324
Actif courant	131	301
TOTAL ACTIF	1 601	1 625
Capitaux propres	572	583
Passif non courant	961 ⁽¹⁾	896 ⁽²⁾
Passif courant	68	146
TOTAL PASSIF	1 601	1 625
CHIFFRE D'AFFAIRES	128	16
RÉSULTAT NET	(30)	(28)

(1) dont 911 millions d'euros de dettes financières non courantes
(2) dont 835 millions d'euros de dettes financières non courantes

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	572	583
Quote-part Bouygues (49 % au 31/12/2021)	280	286
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	280	286

3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute			Amortissements et provisions	Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants	Total valeur brute		
31/12/2019	2	10	12		12
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	1	(1)			
Changement de périmètre		3	3		3
Investissements et autres augmentations	1	12	13		13
Cessions et réductions diverses	(2)	(1)	(3)		(3)
Dotations et reprises					
31/12/2020	2	23	25		25
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	(1)		(1)		(1)
Changement de périmètre		(5)	(5)		(5)
Investissements et autres augmentations		4	4		4
Cessions et réductions diverses		(4)	(4)		(4)
Dotations et reprises					
31/12/2021	1	18	19		19

3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2021
Autres actifs financiers à la JV par le compte de résultat			2	2
Trésorerie nette	286			286
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants				

NOTE 4**ACTIF COURANT****4.1 STOCKS**

	Brut	31/12/2021 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net
Terminaux	147	(3)	144	141	(3)	138
Accessoires et autres stocks	18	(1)	17	16	(1)	15
Fibre optique	16		16	15		15
Travaux en cours	5		5	3		3
Total	186	(4)	182	175	(4)	171

DEPRECIATION DE STOCKS	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2021	2020	2021	2020
Stocks de terminaux et accessoires	(2)	(3)	2	2
Total	(2)	(3)	2	2

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 452 M€ à fin 2021, contre 274 M€ à fin 2020.

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

	Brut	31/12/2021 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net
Total avances et acomptes versés sur commande	36		36	60		60

4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CRÉANCES COURANTES

	Brut	31/12/2021 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2020 Dépréciation	Net
<u>Créances clients et comptes rattachés</u> (clients / factures à établir)	1 715	(256)	1 459	1 554	(269)	1 285
<u>Actifs sur contrats clients</u>	1 053		1 053	823		823
<u>Actifs d'impôt</u> (créances fiscales)	22		22	11		11
<u>Autres créances et comptes de régularisation</u> Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances Créances diverses Paiements d'avance	853	(1)	852	643		643
Total autres créances courantes	3 643	(257)	3 386	3 031	(269)	2 762

4.4 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2021	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2021	31/12/2020
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés	1 055	236	86	337	1 714	1 554
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés		-45	-45	-166	-256	-269
Total créances clients et comptes rattachés	1 055	191	41	171	1 458	1 285

Les encours échus non provisionnés correspondent principalement :

- à l'impact de la TVA récupérable,
- aux créances sur l'Etat.

4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	34		34	70		70
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais	252		252			
Total	286	-	286	70	-	70

REPARTITION PAR DEVISE	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	34					34	70
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais	252					252	
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque							
Total 31/12/2021	286		-		-	286	
Total 31/12/2020	70						70

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant							31/12/2021
	31/12/2020	Ecart de conversion	Changements de périm.	Amortissements	Dépr. & prov. Nettes	Reprises non util.	Autres dépr. Autres prov. (b)	
Amortissements, dépr. s/ immos corporelles & incorp.	(8 084)			(1 075)			(1)	(8 846)
Amortissements, dépr. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(910)			(138)				(1 058)
Dépréciations du goodwill								
Dépréciations des autres actifs financiers non courants								
Sous-total non courant (c)	(8 994)			(1 213)^(e)			(1)	(9 904)
Dépréciations des stocks	(4)							(4)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(269)				3	11		(255)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement								
Dépréciations des autres actifs courants hors dépr. créances fiscales				(1)				(1)
Sous-total courant	(273)			(1)	3	11		(260)
TOTAL ACTIF	(9 267)			(1 214)	3	11^(e)	(1)	(10 164)
Provisions non courantes	258				6 ^(c)	(5) ^(c)	1	260
Provisions courantes					1			1
TOTAL PASSIF	258				7	(5)^(e)	1	261

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 1 219 millions d'euros (voir tableau de flux de trésorerie)

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 11 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

NOTE 5**INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Au 31 décembre 2021, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 60 971 627 actions de 15,24 euros de nominal.

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM

en euros

	31/12/2020	Augmentation	Flux 2021 Réduction	31/12/2021
Actions	53 785 999	7 185 628		60 971 627
Certificats d'investissement				
Nombre de titres	53 785 999	7 185 628	-	60 971 627
Nominal	15,24	15,24		15,24
Capital (en euros)	819 698 625	109 508 971	-	929 207 595

5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM

Actionnaires	31/12/2021	31/12/2020
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de Gestion	0,36%	0,36%
Sous-total groupe Bouygues	90,53%	90,53%
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
Total	100,00%	100,00%

5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Exercice 2021	Exercice 2020
Total part du Groupe	8	(8)
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires	-	-
Total part groupe + intérêts minoritaires	8	(8)

5.3.1 RESERVE DES ECARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (IAS 19)

	31/12/2020	Flux 2021	31/12/2021
Variation avant impôt	(24)	(2)	(26)

5.3.2 RESERVE DE VARIATION DE JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

	31/12/2020	Flux 2021	31/12/2021
Variation avant impôt	(5)	10	5

NOTE 6**PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES****6.1 PROVISIONS NON COURANTES**

	Avantages au personnel	Litiges, contentieux et réclamations	Risques filiales	Autres provisions non courantes	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(4)	
31/12/2019 retraité	71	52		134	257
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel	4				4
Virements de rubriques				(14)	(14)
Changements de méthodes et périmètre					
Dotations	8	10		2	20
Reprises utilisées		(7)			(7)
Reprises non utilisées		(1)		(1)	(2)
31/12/2020 retraité	83	54		121	258
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel	2				2
Virements de rubriques				(2)	(2)
Changements de méthodes et périmètre					
Dotations	9	10		1	20
Reprises utilisées		(12)		(1)	(13)
Reprises non utilisées	(4)	(1)			(5)
31/12/2021	90	51		119	260

(1) **Avantages au personnel :** 90
- Indemnités de fin de carrière 77
- Médailles du travail 13

(2) **Litiges et contentieux :** 51
- Réclamations sous-traitants 24
- Autres litiges avec le personnel 3
- Autres litiges 24

(3) **Risques filiales :**
- Provisions pour risques filiales

(4) **Autres provisions non courantes :** 119
- Provisions pour démantèlement et remise en état des sites 119
- Autres provisions pour risques non courantes

6.2 PROVISIONS COURANTES

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation.

	Provision fidélisation des clients	Autres provisions courantes	Total
31/12/2019			
Flux 2020			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre			
Dotations			
Reprises utilisées			
Reprises non utilisées			
31/12/2020			
Flux 2021			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre			
Dotations		1	1
Reprises utilisées			
Reprises non utilisées			
31/12/2021		1	1

NOTE 7**ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRE****7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRE**

	31/12/20	Flux 2021	31/12/21
Impôts différés	(118)	(59)	(177)
Total impôts non courants	(118)	(59)	(177)

7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/20 retraité	Variation périmètre	Variation change	Flux 2021		Autres ^(a)	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/21
				produits	charges		
Déficits fiscaux	18			1	(17)		2
Différences temporelles	(136)			8		(51)	(179)
Total	(118)			9	(17)	(51)	(177)

(a) impôts différés comptabilisés en capitaux propres : variation de juste valeur sur instruments financiers / gains et pertes actuariels sur avantages au personnel, ... ainsi que -50 M€ liés à l'affectation du goodwill de BTBD (ex EIT)

7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/21	31/12/20 retraité
IDA sur avantages au personnel	19	17
IDA sur provisions fiscalement non déductibles temporairement	20	13
Provisions réglementées	(30)	(23)
Déficits fiscaux	2	18
IDA liés aux contrats de location IFRS16	16	11
IDP liés aux contrats IFRS15	(116)	(108)
Provisions fidélisation clients	(44)	(44)
IDP sur actifs identifiés BTBD	(42)	
Autres	(2)	(2)
Total	(177)	(118)

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2021	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Délai de récupération des ID	(166)	(31)	20 ^(a)	(177)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

NOTE 8

DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

Dettes financières	courantes			non courantes							Total 12/2021	Total 2020
	0 à 3 mois	3 à 12 mois	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans			
Emprunts obligataires			-							-	-	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	85	204	289	273	129	596	20	12	354	1 384	1 001	
Emprunt Bouygues Relais										0	323	
Emprunts et dettes financières diverses	1	59	60 ⁽¹⁾	65	88	59	75			287 ⁽¹⁾	237	
Total emprunts portant intérêts	86	263	349	338	217	655	95	12	354	1 671		
Rappel au 31 décembre 2020	87	162	249	231	214	68	1 013	20	15		1 561	

(1) Montants ne portant pas intérêts

8.2 LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES, UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2021				Lignes utilisées - Échéances 2021			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation		600		600		572		572
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	289	446	366	1 101	289	446	366	1 101
Emprunt Bouygues Relais	270	1 265		1 535		0		0
Emprunts et dettes financières diverses					60	287		347
Total (1)	559	2 311	366	3 236	349	1 305	366	2 020

Les crédits bancaires ne comportent aucun *covenant* ou *trigger event*.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées : 1 535 M€

8.3 LIQUIDITES AU 31 DECEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier s'élève à 2 020 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1535 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2021	2020
Dettes à taux fixé (1)	100%	100%
Dettes à taux variable		

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

Dettes à taux variable	Dettes à taux fixé
Bouygues Relais (partie non couverte)	Bouygues Relais (partie couverte) 0
	Titrisation (partie couverte) 572
Titrisation (partie non couverte)	Dépôts de garantie reçus
	Interêts courus
	Frais bancaires
	Crédit export & BPI 1 101
	Autres dettes 347
Total 0	2 020

8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2021, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)		2 020	2 020
Actifs financiers (trésorerie nette)			
Position nette avant gestion	0	2 020	2 020
Couverture de taux (1)	-	-	
Position nette après gestion	0	2 020	2 020
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
Position nette après gestion et correctif	0		

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concernent une dette future.

8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Devise	Euro
Long terme au 31/12/2021	1 671
Court terme au 31/12/2021	349
Long terme au 31/12/2020	1 561
Court terme au 31/12/2020	249

NOTE 9

PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2020	Flux de trésorerie	Changement de périmètre	Ecart de conversion	Variations des justes valeurs	Autres impacts	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70	215	1				286
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(0)	0					
Trésorerie nette (a)	70	215	1				286 ^(a)
Dettes financières non courantes	(1 561)	(61) ^(b)				(49) ^(c)	(1 671)
Dettes financières courantes	(249)	(95) ^(b)				(5)	(349)
Instruments financiers nets		^(b)					
Endettement brut (b)	(1 810)	(156) ^(b)				(54)	(2 020)
Endettement net (a)-(b)	(1 740)	59	1			(54)	(1 734)

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2021 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2021 de -156 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 483 millions d'euros et en diminution de -327 millions d'euros

(c) Variation en lien avec la réévaluation du complément de prix BTBD

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2021

• Endettement net au 31 décembre 2020	(1 740)
• Flux de trésorerie générés par l'activité	1 407
• Trésorerie affectée aux investissements	(1 453)
• Coût de l'endettement financier net	(35)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(300)
• Augmentation de capital	600
• Obligations locatives courantes et non courantes	(145)
• Effet de périmètre et autres	
• Autres	(68)
• Endettement net au 31 décembre 2021	(1 734)

NOTE 10**OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES****10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE**

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Total échéance à plus d'un an
Total 31/12/2021	36	107	143	125	123	117	99	77	259	800
Total 31/12/2020	40	120	160	117	116	110	94	72	223	733

10.2 Variation des obligations locatives non courantes et courantes

	31/12/2020	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2021
Obligations locatives non courantes	733				67	800
Obligations locatives courantes	160			(145)	128	143
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	893			(145)	195	943

NOTE 11**PASSIF COURANT****11.1 PASSIF COURANT**

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Dettes financières courantes</u> ⁽¹⁾	349	249
<u>Obligations locatives courantes</u> ⁽²⁾	143	160
<u>Impôts courants</u>	0	0
<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u> (fournisseurs / effets à payer)	1 776	1 442
<u>Passifs sur contrats clients</u>	671	636
<u>Provisions courantes</u> ⁽³⁾	1	0
<u>Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés</u>		
Autres dettes opérationnelles (personnel / organismes sociaux / Etat)	330	332
Autres dettes non financières	1 230	1 310
<u>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</u>	0	0
<u>Instruments financiers</u> (couverture de dettes financières en juste valeur)	0	0
<u>Autres passifs financiers courants</u>	0	1
Total	4 500	4 130

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) voir analyse en note 6.2

NOTE 12**CHIFFRE D'AFFAIRES****12.1 ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE**

	2021	2020	% Variation
Prestations de services	5 586	4 893	14,2%
Autres chiffres d'affaires	1 670	1 545	8,1%
Chiffre d'affaires	7 256	6 438	12,7%
Redevances			
Autres produits de l'activité			
Autres produits de l'activité			
Total	7 256	6 438	12,7%

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

12.2 ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2021				2020			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	7 256		7 256	100%	6 438		6 438	100%
Chiffre d'affaires consolidé	7 256	-	7 256	100%	6 438	-	6 438	100%

12.3 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2021		2020	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
Analyse par zone géographique :				
France	7 256	100%	6 438	100%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
Total	7 256	100%	6 438	100%

12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2021			2020		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	1,2%	-	1,2%	1,0%	-	1,0%
Marchés privés	98,8%	-	98,8%	99,0%	-	99,0%

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

12.5 CARNET DE COMMANDES

	31/12/2020	Flux 2021				31/12/2021
		Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation	Réduction	
Bouygues Telecom	2 926			2 420	-1 568	3 778
Total	2 926		0	2 420	-1 568	3 778
dont maturité inférieure à 1 an	1 667					2 186
dont maturité comprise entre 1 et 5 ans	1 259					1 502
dont maturité supérieure à 5 ans						90

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente le chiffre d'affaires relatif aux :

- abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels
- accords stratégiques conclus avec des partenaires pour le développement du réseau

NOTE 13**RESULTAT OPERATIONNEL**

	2021	2020
Résultat opérationnel courant	572	623
Autres produits opérationnels	115	42
Autres charges opérationnelles	(24)	(14)
Résultat opérationnel	663	651

Le résultat opérationnel courant 2021 intègre une charge de loyers de 53 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

2021 : produits nets de 91 millions d'euros, qui se composent principalement par 114 millions d'euros de plus-value suite à la cession de datacenters à Towerlink, et de 13 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau.

2020 : produits nets de 28 millions d'euros, qui se composent principalement par 39 millions d'euros de plus-value suite à la cession de sites à Cellnex, et de 13 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau.

NOTE 14**COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS****14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

	2021	2020
Charges financières	(11)	(10)
Dont		
- Impacts négatifs des instruments financiers		
- Charges d'intérêt liées à la trésorerie		
- Charges d'intérêt sur endettement	(11)	(10)
Produits financiers	0	0
Dont		
- Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Total coût de l'endettement financier net	(11)	(10)

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2021	2020
Autres produits financiers	1	0
Autres charges financières	(11)	(12)
TOTAL	(10)	(12)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants", les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période

NOTE 15**IMPÔT****15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS**

	2021	2020
	France	France
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(151)	(191)
. Impositions différées passif	(8)	18
. Impositions différées actif		
. Impôts sur distributions		
Total	(159)	(173)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2021	2020
Résultat net	445	417
Neutralisation :		
Charge d'impôt	159	173
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	14	15
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts	618	605
Taux d'imposition théorique en France	28,41%	32,02%
Charge d'impôt théorique	(176)	(194)
Variation de taux	13	17
Contribution exceptionnelle additionnelle de 2017		
Création / utilisation de reports fiscaux déficitaires	1	
Effets des différences permanentes	3	3
Crédits d'impôts		1
Impôt effectif	(159)	(173)
Taux effectif d'imposition	(25,66%)	(28,57%)

NOTE 16**RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2021, soit 60 971 627 actions.

	2021	2020
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	445	417
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	60 971 627	53 785 999
Résultat en euros par action	7,30	7,76

NOTE 17**INSTRUMENTS FINANCIERS**

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2021, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 SOCIÉTÉS INTEGRIÉES**17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX****Analyse par échéance**

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2021				Total encours 31/12/2020
	2022	2023 à 2026	Au-delà	Total	
Swaps de taux					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Future Rate Agreements					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Caps / Floors					
Sur actifs financiers	800			800	1 200
Sur passifs financiers					

17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE**Analyse par devise**

Devise	31/12/2021 (contre-valeur présentée en millions d'euros)						Total 31/12/2020
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres	Total	
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme							
- Ventes à terme							
Swaps de devises							
Options de change							

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2021, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de 0 million d'euros.

NOTE 18**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2021	Échéances			31/12/2020
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles					
Avals, cautions et garanties données					
Total donnés	-				-
Avals, cautions et garanties reçus					
Total reçus	-				-
Solde net	-				-

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan à compter de l'exercice 2010.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2021	Échéances			31/12/2020
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Réseau	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Autres					
Obligations contractuelles données	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Réseau	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Autres					
Obligations contractuelles reçues	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Solde net					

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 4 254 millions d'euros, sont en baisse nette de 528 millions d'euros.

18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 82% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 800 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :

- en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP).
- L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030.
- Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31/12/2027.

Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter du 31/12/2023, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés à compter du 31/12/2023, la fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 800 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité Interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobile se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.

18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 19**ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL****19.1 EFFECTIF MOYEN**

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	4 990	4 432
Agents de maîtrise et employés	4 712	4 611
Sous-total effectifs France	9 702	9 043
Contrats expatriés et contrats locaux		
Total effectif	9 702	9 043

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	2020 retraité	Flux 2021	31/12/2021
Indemnités de fin de carrière (IFC)	67	10	77
Médailles du travail	16	(3)	13
Total	83	7	90

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL**19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES**

	2021	2020
Montants comptabilisés en charges	(206)	(194)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

	Indemnités fin de carrière	
	2021	2020 retraité
Valeur actualisée des obligations	77	67
Juste valeur des actifs du régime		
Passif net comptabilisé en provision	77	67

19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière	
	2021	2020 retraité
Ouverture	67	56
Coûts des services rendus et passés	8	6
Charges d'intérêts	0	1
Charge totale reconnue	8	7
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)		
Ecart de conversion		
Changements de périmètre		0
Ecart actuariels comptabilisés dans la capitaux propres	2	4
Clôture	77	67

19.3.2.3 Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres

	Indemnités fin de carrière	
	2021	2020 retraité
Effet des changements d'hypothèses financières	(3)	3
Effet des ajustements issus de l'expérience	(1)	2
Effet des changements d'hypothèses démographiques	6	(2)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers		
TOTAL	2	4

19.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2021	2020
Taux d'actualisation (iboxx A10+)	1,01%	0,60%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite	62 ans	65 ans
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%

19.3.2.5 Analyse de la sensibilité de la dette actuarielle sur l'indemnité de fin de carrière

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière	50 points de base	(11)	10

NOTE 20

**INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES
ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**
20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

en millions d'euros

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Bouygues SA (1)	(23)	(14)	0	0	0	0	16	7
Alstom								
Parties liées en amont	(23)	(14)	0	0	0	0	16	7
SDAIF	0	0	2	190	0	0	0	0
PHOENIX	(4)	(0)	55	37	7	5	0	0
NEXLOOP	(11)	(2)	239	93	40	6	1	1
Telefonica Global Solutions France	(1)	(2)	0	0	0	0	0	0
Entités associées	(16)	(5)	296	319	47	11	1	1
Bouygues Construction	(18)	(19)	9	9	1	1	18	13
Bouygues Immobilier	0	0	1	2	0	0	0	0
Bouygues Relais	(3)	(5)	0	0	0	0	0	0
Airby	(0)	0	0	0	0	0	0	0
C2S	(7)	(6)	1	1	0	0	3	2
Colas	0	0	16	13	2	2	0	0
GIE 32 Hoche	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0
TF1	(43)	(44)	4	4	10	2	6	7
Autres parties liées	(71)	(74)	31	29	14	5	27	22
Total	(110)	(93)	328	348	61	16	44	31
Échéances à moins d'1 an					61	16	44	31
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom.

20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations directes s'élèvent à 10 475 449 euros (Incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2021 et liée aux performances)

Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 124 906 euros.

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

La contribution versée en 2021 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 1 574 222 euros.

Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 809 643 euros.

Paiement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 2 juin 2021 (stock-options) est de 150 500 au prix d'exercice de 34,16 euros.

NOTE 21**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ****21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDEES**

Actif non courant	
Actif courant	
Passif non courant	-54
Passif courant	
Trésorerie	-1
Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées	-55
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées	1
Dettes nettes sur activités consolidées	54
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sorties de filiales	55

Les flux de trésorerie des filiales acquises ou cédées concernent principalement la revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix BTBD intégré en dettes financières.

21.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2021	2020
ACTIF		
Stocks	(11)	54
Avances et acomptes versés sur commandes	24	(22)
Actifs sur contrats clients	(231)	(183)
Clients et comptes rattachés	(173)	(87)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(211)	(217)
S/total ACTIF	(602)	(455)
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	334	184
Passifs sur contrats clients	36	45
Provisions courantes		
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	42	12
S/total PASSIF	412	241
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (1)	(190)	(214)

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

NOTE 22**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021.

Missions	Réseau Mazars		Réseau Ernst & Young		Autres Réseaux		Total Charges	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Audit	0,6 99%	0,6 100%	0,5 99%	0,6 100%	0,1 100%	0,0 100%	1,2	1,2
Services Autres que la Certification des Comptes	0,0 1%		0,0 1%				0,0	
Total	0,6 100%	0,6 100%	0,5 100%	0,6 100%	0,1 100%	0,0 100%	1,2	1,2

NOTE 23
LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2021	2020	2021	2020
Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
1913	100%	100%	100%	100%
Amplitel	100%	100%	100%	100%
Apizee	75%		75%	
Bouygues Telecom Initiatives	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Services	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT)	100%	100%	100%	100%
Fonds Commun de Titrisation	100%		100%	
Infracos	50%	50%	50%	50%
Keyyo	100%	100%	100%	100%
On Cloud (ex Nerim)	100%	100%	100%	100%
Nexloop France	49%	49%	49%	49%
Phoenix France Infrastructures	40%	40%	40%	40%
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
Socité de Développement pour l'Accès à l'infrastructure fibre	49%	49%	49%	49%
Telefonica Global Solutions France	30%	30%	30%	30%
Tisseo Services	100%	100%	100%	100%
Winnovation	100%	100%	100%	100%

Bouygues Telecom	37-39, rue Boissière 75116 Paris
1913	218,avenue Pierre Brossolette - Immeuble Le Pélissier 92240 Malakoff
Amplitel	3, route de la révolte 93200 Saint Denis
Apizee	4, rue Louis de Broglie 22300 Lannion
Bouygues Telecom Initiatives	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Bouygues Telecom Services	Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261 4200-282 Porto (Portugal)
Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT)	6, Place Abel Gance 92100 Boulogne Billancourt
Fonds Commun de Titrisation	12, rue James Watt 93200 Saint-Denis
Infracos	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Keyyo	32, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
On Cloud (ex Nerim)	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
Nexloop France	52-56, avenue Emile Zola - Immeuble Ardeko 92100 Boulogne-Billancourt
Phoenix France Infrastructures	4, rue de Marivaux 75002 Paris
Réseau Clubs Bouygues Telecom	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Socité de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre	130, boulevard Camelinat 92240 Malakoff
Telefonica Global Solutions France	1, place des Saisons -Tour First Paris La Défense 92400 Courbevoie
Tisseo Services	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
Winnovation	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière – 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

(la « Société » ou « Bouygues Telecom »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin notamment de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG AUDIT. Les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du Conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la réglementation, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION DE LA SOCIETE – EVOLUTION DES AFFAIRES – R&D – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INFORMATIONS ESS – PLAN DE VIGILANCE – SUCCURSALES

Depuis 25 ans, Bouygues Telecom fait grandir les relations humaines grâce au meilleur de la technologie. Acteur majeur des télécoms en France, il propose des réseaux et des offres de qualité, adaptés aux besoins de ses plus de 26 millions de clients.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

En 2021, Bouygues Telecom a fêté ses 25 années d'existence, marquées par un esprit de conquête et de nombreuses innovations, dans un marché en perpétuelle évolution.

- En 1996, l'opérateur a lancé le premier forfait téléphone Mobile et, en 1999, la première offre Mobile avec voix illimitée.
- En 2009, il a été le premier à proposer une offre 4P (Mobile, Fixe, Internet, Télévision).
- Avec le lancement de B&You en 2011, il a été le premier acteur du marché à commercialiser une offre Sim-Only et 100 % en ligne.
- Enfin, en 2020, Bouygues Telecom a fait disparaître la « box TV » en lançant sa « Bbox Smart TV », avec son application intégrée remplaçant le décodeur.

Aujourd'hui plus que jamais, Bouygues Telecom continue de répondre aux attentes et aux nouveaux usages de ses clients. Pour cela, il s'appuie sur :

- l'excellente qualité de ses réseaux Mobile et Fixe,

- sa capacité à offrir une expérience simple et fluide ; et
- ses offres complètes, accessibles aux particuliers et entreprises dans toutes les régions de France.

La forte identité de sa marque et l'engagement sans faille de ses collaborateurs contribuent également au succès de sa stratégie.

Fort de ses atouts, Bouygues Telecom souhaite accélérer sa croissance dans un marché français porté par deux ruptures technologiques majeures : le FTTH et la 5G. Son ambition est de devenir l'opérateur n° 2 dans le Mobile et un acteur majeur de la fibre.

Son plan stratégique « Ambition 2026 », dévoilé au début de l'année 2021, se décline en trois axes :

Devenir numéro deux dans le Mobile en considération client

Bouygues Telecom souhaite être reconnu par les clients comme le deuxième opérateur Mobile du marché français.

Sa priorité est de déployer un réseau 5G fiable tout en maintenant l'excellente qualité de son réseau 4G. Bouygues Telecom veut conforter sa place de deuxième opérateur Mobile¹ pour la qualité de son réseau et multiplier par quatre sa capacité d'ici à 2026. Pour cela, il augmentera sa couverture à plus de 28 000 sites fin 2023 et à 35 000 sites fin 2026.

En part de marché, l'opérateur se positionne actuellement comme le troisième opérateur Mobile du marché français grâce à l'intégration de BTBD² au 1^{er} janvier 2021 et à sa base de 2,1 millions de clients.

Le partenariat de distribution de long terme signé avec le Crédit Mutuel lui permet de bénéficier d'un réseau complémentaire de 4 500 caisses locales et agences bancaires qui distribuent, depuis novembre 2021, les offres et services Mobile et Fixe de Bouygues Telecom. Ce réseau vient compléter le réseau de plus de 500 boutiques de l'opérateur.

Gagner 3 millions de clients FTTH supplémentaires

La forte augmentation de la demande en fibre, tant de la part des particuliers que des entreprises sur le marché français, offre des opportunités de gains de part de marché. Dans ce contexte, Bouygues Telecom vise 3 millions de clients FTTH supplémentaires fin 2026 (par rapport à fin 2020).

L'opérateur prévoit de doubler sa couverture FTTH pour atteindre 35 millions de prises commercialisées fin 2026 (avec une étape à 27 millions de prises en 2022).

Pour cela, il s'appuie sur ses investissements et ses partenariats. Il bénéficie de son accord de déploiement avec Cityfast pour 3,4 millions de prises dans la moitié de la zone très dense, en complément de ses investissements en propre. Dans la zone moyennement dense, il profite de son partenariat avec Vauban Infrastructure Partners, et dans la zone RIP (réseau d'initiative publique), des accords qu'il a conclus avec les opérateurs locaux.

Doubler la part de marché dans le BtoB Fixe et devenir un acteur du Wholesale Fixe

Troisième opérateur sur le marché Entreprises, Bouygues Telecom veut accélérer son développement, en particulier dans le Fixe. Son ambition est d'augmenter de cinq points sa part de marché BtoB Fixe. Pour atteindre son objectif, il va :

- consolider sa position de référent de la relation clients BtoB ;

¹ enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques des Postes (Arcep), novembre 2021

² Bouygues Telecom Business - Distribution, anciennement EIT : Euro-Information Telecom

- s'appuyer sur son réseau de distribution multi-canal qui s'est considérablement renforcé depuis l'acquisition de Keyyo et OnCloud³, et sur l'accord de distribution de long terme avec Crédit Mutuel-CIC dont le réseau est bien implanté auprès des PME ; et
- monétiser ses infrastructures FTTO³ et FTTA⁴.

En complément, pour être un opérateur de connectivité de premier plan avec des offres de services enrichis dans le BtoB, Bouygues Telecom s'appuie notamment sur des partenariats stratégiques. Il collabore, par exemple, avec Capgemini, IBM et Accenture pour accompagner les clients BtoB dans la co-innovation autour de la 5G.

Par ailleurs, Bouygues Telecom développe son offre *Wholesale* Fixe en capitalisant sur son savoir-faire et son leadership dans le *Wholesale* Mobile et sur le déploiement rapide de ses infrastructures FTTO et FTTA (accord signé avec Cellnex en février 2020).

Enfin, Bouygues Telecom s'appuie pour l'ensemble de ses marchés sur le repositionnement de sa marque « *On est fait pour être ensemble* » réalisé en 2020. Il poursuit sa stratégie de création de valeur *more for more* mise en place avec succès depuis quatre ans, moyennant une plus grande générosité dans les offres.

STRATEGIE CLIMAT

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement, Bouygues Telecom déploie depuis le début des années 2000 une politique environnementale afin de maîtriser sa consommation de matières premières. Ainsi, dès 2004, l'opérateur met en place un service de collecte pour le recyclage des terminaux, et en 2007, devance la loi et intègre le scope 3 (émissions CO₂ indirectes) dans son bilan carbone. Il est aussi le premier opérateur français à s'être engagé dans le reconditionnement des téléphones mobiles dès 2011 et à proposer des solutions de réparation express dès 2019.

Dans un contexte de forte croissance des usages des clients et afin de minimiser leur impact environnemental, Bouygues Telecom a pris des engagements ambitieux en faveur du climat en 2020, en ligne avec l'Accord de Paris, au travers de son plan Climat 2020-2030 qui se décline en trois objectifs de décarbonation.

Au cours de l'année 2021, Bouygues Telecom a précisé les axes de sa stratégie Climat. Il a lancé « Solutions Smartphone Durable », programme de sensibilisation des consommateurs aux dispositifs qu'il propose afin de prolonger la vie de leurs smartphones ou de les recycler (Réparation, Reprise, Reconditionnement, Recyclage). L'opérateur propose aussi à ses clients l'application gratuite « Mon empreinte smartphone » pour les encourager à la sobriété numérique.

Objectifs

- **Réduire de 50 %** ses émissions directes (scope 1) et ses émissions indirectes liées aux consommations d'énergie (scope 2) d'ici à 2030 par rapport à 2020, avec l'objectif de contribuer à une neutralité carbone globale d'ici à 2040.
- **Réduire de 30 %** ses autres émissions indirectes (scope 3) à l'horizon 2030 (par rapport à 2020).
- **Recourir à des énergies renouvelables** pour au moins 50 % de sa consommation dès 2021.

³ anciennement dénommée Nerim

⁴ FTTO : *Fibre-To-The-Office*, fibre jusqu'au bureau ; FTTA : *Fibre-To-The-Antenna*, fibre jusqu'à l'antenne mobile

Plan d'action

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Bouygues Telecom renforce son action sous la signature « *Agir ensemble pour que le numérique soit positif pour la planète* » :

- agir ensemble pour des installations plus performantes et moins carbonées :
 - choisir des équipements plus vertueux et optimiser le cycle de vie de ses infrastructures ;
 - améliorer la performance énergétique de ses sites télécoms et ses centres de données ; et
 - investir dans les énergies renouvelables.
- agir ensemble pour des produits et services plus durables :
 - optimiser le cycle de vie des terminaux avec le programme « Solutions Smartphone Durable » ;
 - développer l'éco-conception en partenariat avec ses fournisseurs et réduire les conditionnements ; et
 - allonger la durée de vie des produits et améliorer leur valorisation.
- agir ensemble pour des usages plus responsables :
 - sensibiliser ses parties prenantes à la sobriété numérique ;
 - innover pour développer un numérique au service du climat ; et
 - poursuivre le développement d'un numérique responsable et accessible à tous.

Bouygues Telecom a confirmé et concrétisé début 2021 son engagement envers un numérique plus positif pour la planète. Il assure une fourniture électrique 100 % renouvelable ⁵ jusqu'en 2024, dont une part directement fournie au travers d'un premier contrat d'achat d'électricité renouvelable d'origine éolienne (PPA⁶) avec le groupe EDF.

FORCES ET ATOUTS

Des collaborateurs engagés

L'engagement des collaborateurs de Bouygues Telecom constitue un de ses atouts majeurs. Ainsi, l'opérateur porte une attention particulière à leur qualité de vie au travail, véritable source d'épanouissement. Dans l'enquête interne de perception réalisée en 2021, 95 % des collaborateurs affirmaient vouloir « *donner le meilleur d'eux-mêmes* » et 93 % ressentir une « *fierté d'appartenance* » à l'entreprise.

En outre, la marque employeur de Bouygues Telecom s'est réinventée en 2021 afin de continuer à attirer les meilleurs talents, séduits aussi bien par les expertises techniques que par un leadership « *collectif, empathique, proactif, honnête et inspirant*⁷ ».

⁵ voir communiqué de presse de Bouygues Telecom du 28 mai 2021 : 100 % de l'énergie fournie par les fournisseurs d'électricité sera renouvelable, d'origine éolienne ou hydraulique, dont 90 % couverts par mécanisme de garantie d'origine.

⁶ *Power Purchase Agreement*

⁷ voir site internet www.corporate.bouyguetelecom.fr/travailler-ensemble/notre-culture-dentreprise

Des offres de qualité à des prix compétitifs

Bouygues Telecom poursuit sa stratégie de *value for money* afin d'attirer de nouveaux clients grâce à des offres de qualité à des prix compétitifs.

Dans le Mobile, il propose des services complets et de qualité. Ceux-ci répondent aux besoins de ses clients avec ses offres, tant sur le segment de marché *premium* au travers de ses forfaits « Sensation » que sur le segment sans mobile et sans engagement avec « B&You ».

Dans le Fixe, Bouygues Telecom offre le meilleur rapport qualité/prix du marché, tant en ADSL qu'en FTTH, et propose l'Internet garanti à ses clients.

Sur le marché des entreprises, au-delà des solutions de télécommunication Mobile et Fixe, Bouygues Telecom propose une vaste gamme de services autour de la sécurité, du *digital* et du *cloud*, aussi bien pour les grands comptes que pour les ETI et PME.

Des réseaux Mobile et Fixe d'excellente qualité

Dans un marché à forte intensité concurrentielle, Bouygues Telecom se différencie grâce à la couverture et la grande qualité de son réseau national 4G et 5G. En 2020, dans le cadre des enchères 5G, il a acquis un bloc de 70 MHz dans la bande des 3,5 GHz. Il a ainsi doublé son portefeuille de fréquences et il détient désormais près du quart du spectre français disponible. Son expertise en infrastructure Réseau lui permet d'agréger des bandes de fréquences entre elles pour proposer de meilleurs débits et une qualité de service plus élevée.

En 2021, et pour la huitième année consécutive, l'Arcep classe Bouygues Telecom deuxième meilleur réseau Mobile de France métropolitaine⁸. Un classement qui démontre une nouvelle fois l'excellence de son réseau Mobile.

Il contribue, pour l'ensemble du secteur, à l'amélioration de l'expérience client lors du raccordement à la fibre optique, grâce à l'apport de son livre blanc⁹ publié en mai 2021.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL¹⁰

Bouygues Telecom exerce son activité exclusivement en France métropolitaine.

- Sur le marché français du Mobile, qui compte 77,7 millions de SIM hors MtoM fin 2021, Bouygues Telecom arrive en troisième position avec 15,1 millions de clients. Il se place derrière Orange et SFR Group, et devant Free Mobile et les MVNO¹¹. Bouygues Telecom affiche une part de marché Mobile de 19,4 % fin 2021, en hausse de 2,9 points par rapport à fin 2020.
- Sur le marché français du Fixe, qui compte 31,5 millions de clients fin 2021, Bouygues Telecom se classe quatrième avec 4,4 millions de clients. Bouygues Telecom affiche une part de marché de 14,1 % fin 2021, en hausse de 0,5 point par rapport à fin 2020. Sa part de parc sur le marché du Très Haut Débit est de 15,2 % à fin 2021, soit une hausse de 0,9 point sur un an.

⁸ enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), novembre 2021

⁹ ce livre blanc est intitulé *Nouveau partenariat pour la qualité du raccordement en fibre optique*.

¹⁰ dernières données publiées par l'Arcep. Périmètre « Métropole » pour le marché Mobile. Périmètre « Métropole et Dom » pour le Fixe (Haut Débit Fixe et Très Haut Débit). Le Très Haut Débit concerne les abonnements avec un « débit crête » descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s (définition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep))

¹¹ *Mobile Virtual Network Operator* ou opérateur de réseau mobile virtuel

ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2021, Bouygues Telecom a poursuivi avec succès sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe. Il a accéléré son développement et délivré de bonnes performances financières et commerciales, en ligne avec son plan stratégique « Ambition 2026 ». Plus que jamais mobilisé pour ses clients, Bouygues Telecom a démontré sa capacité à maintenir la qualité de ses réseaux dans un contexte de forte augmentation des usages.

Le marché français du Mobile¹² et du Haut Débit Fixe¹³

En 2021, la concurrence est restée soutenue tant dans le Mobile que dans le Fixe, avec cependant une pression promotionnelle moins forte que par le passé.

Avec la crise sanitaire, les mutations en cours sur le marché français des télécommunications se sont accélérées. La demande croissante pour des offres Très Haut Débit, dans le Fixe comme dans le Mobile, s'est confirmée, caractérisée par un besoin grandissant des clients pour une excellente qualité de réseau et des enveloppes *data* plus importantes.

Au quatrième trimestre 2021, le marché métropolitain de la téléphonie Mobile représente 77,7 millions de SIM hors *MtoM*¹⁴. Il continue de croître (+ 2,9 % par rapport au quatrième trimestre 2020) grâce à l'augmentation du parc Forfait de 3,2 %. Le parc Prépayé poursuit quant à lui sa décroissance avec un recul de 0,8 % par rapport au quatrième trimestre 2020.

Au quatrième trimestre 2021, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit atteint 31,5 millions sur le marché français du Fixe, soit une croissance nette de 891 000 abonnements sur un an (+ 2,9 %), tirée par une nette accélération de la croissance du nombre d'abonnements Très haut débit (+ 25,5%).

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché mobile

Offres Mobile

Bouygues Telecom propose des services complets et de qualité qui répondent aux besoins de ses clients. Les forfaits Mobile « Sensation », disponibles dans ses 515 boutiques, sont proposés seuls ou avec « Avantage Smartphone ». Ces derniers permettent d'acquérir ou de renouveler son terminal à prix avantageux et de bénéficier de bonus. Les forfaits B&You, sans téléphone et sans engagement, sont disponibles uniquement sur le Web.

Depuis juin 2020, Bouygues Telecom propose également plusieurs forfaits Sensation 5G et 44 terminaux compatibles 5G, ainsi qu'un forfait B&You 5G sans terminal et sans engagement. Une option 5G est aussi disponible pour les détenteurs de forfaits B&You 4G.

Déploiement des réseaux 4G et 5G

Bouygues Telecom continue d'étendre sa couverture Mobile sur l'ensemble du territoire afin de garantir un réseau télécom performant et accessible à tous.

A fin décembre 2021, Bouygues Telecom couvre plus de 99% de la population en 4G avec plus de 22 600 sites Mobile. Deuxième en nombre de sites 5G¹⁵, l'opérateur assure une couverture nationale avec plus de 5 900 sites techniquement opérationnels et couvre 40 villes de plus de 100 000 habitants et plus de 6 600 communes.

¹² Dernières données publiées par l'Arcep sur le périmètre métropolitain, résultats provisoires

¹³ Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit Fixe. Dernières données publiées par l'Arcep

¹⁴ *Machine To Machine*

¹⁵ sites 5G techniquement opérationnels. Observatoire Réseaux Mobile Métropole de l'ANFR

Dans le Très Haut Débit, Bouygues Telecom a accéléré le déploiement en propre de son réseau FTTH et a signé des accords de co-investissement et de partenariat, sécurisant ainsi un total de plus de 39 millions de prises au 31 décembre 2021. À fin 2021, près de 24,3 millions de prises sont commercialisées dans plus de 14 000 communes et dans tous les départements de France métropolitaine.

Par ailleurs, Bouygues Telecom a également poursuivi avec succès ses projets d'infrastructures, qui lui permettent d'optimiser ses coûts d'accès au réseau et d'accélérer le déploiement de la fibre :

- Saint-Malo, projet signé avec Cellnex en février 2020 et portant sur le déploiement d'une infrastructure nationale de fibres optiques en FTTA et FTTO ;
- SDAIF¹⁹, projet signé en avril 2020 avec Vauban Infrastructure Partners et portant sur le cofinancement d'un réseau FTTH sur une grande partie de la zone moyennement dense.

Performances commerciales

Clients fixes

Depuis cinq ans, Bouygues Telecom fait preuve d'une grande régularité et affiche de fortes performances commerciales sur le Fixe, affichant une part de marché de 14,1 % à fin 2021. Sur l'année, Bouygues Telecom capte 31,2 % de la croissance nette globale du marché français du Fixe, soit 278 000 nouveaux clients.

À fin décembre 2021, Bouygues Telecom compte 4,4 millions de clients Haut Débit Fixe, dont 2,8 millions de clients Très Haut Débit Fixe qui représentent plus de 60 % de sa base. Cette croissance est portée par le FTTH qui gagne 718 000 nouveaux clients sur l'année. À fin 2021, Bouygues Telecom compte 2,3 millions de clients FTTH. La part de la Fibre dans le parc Fixe de Bouygues Telecom est désormais de 52 %.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché des entreprises et professionnels

Bouygues Telecom est le troisième opérateur sur le marché des entreprises (PME, ETI et Grands Comptes) avec un parc de près de quatre millions d'utilisateurs composé de plus de 67 000 PME. Depuis plus de cinq ans, l'opérateur gagne des parts de marché dans le Mobile et dans le Fixe, s'appuyant notamment sur les acquisitions de Keyyo et OnCloud²⁰.

En 2021, Bouygues Telecom Entreprises arrive sur les marchés de l'hébergement et du cloud avec de fortes ambitions et une entité dédiée, OnCloud.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Bouygues Telecom maintient sa dynamique d'innovation tournée à la fois vers ses clients et ses collaborateurs tout en continuant ses investissements massifs sur le développement de ses infrastructures mobiles 4G et 5G ainsi que sur le déploiement du fixe avec la fibre optique. La technologie de dynamic spectrum sharing a été testée, elle permet une utilisation de la bande 2,1 GHz simultanée sur la 4G et la 5G afin de maximiser la couverture 5G sans diminuer la capacité de la 4G dans certaines configurations.

Au-delà des réseaux haut débits, Objenious, la marque dédiée à l'Internet des Objets de Bouygues Telecom, a annoncé le lancement de son réseau NB-IoT, technologie IoT cellulaire basse consommation. Objenious confirme ainsi sa stratégie multi-technologies IoT cellulaire en s'imposant désormais comme l'unique acteur français à proposer l'ensemble des nouvelles technologies cellulaires IoT : 2G, 3G, 4G, 5G, LTE-M, NB-IoT.

¹⁹ nom de code interne du projet : Astérix
²⁰ anciennement dénommée Nerim

Par ailleurs, Bouygues Telecom continue de développer de nouveaux cas d'usage autour de la 5G et accompagne ses clients dans une démarche de co-innovation. Bouygues Telecom et les Chantiers de l'Atlantique ont ainsi expérimenté la 5G en condition réelle au sein du site de Saint Nazaire en octobre 2021. Le site bénéficiera d'une couverture 5G spécifique dès 2022.

Performances commerciales

Le parc de clients Mobile de Bouygues Telecom atteint 21,8 millions de clients¹⁶ à fin décembre 2021, soit une hausse de 3,1 millions de clients sur l'année. La base Forfait Mobile hors MtoM est en croissance de 2,6 millions de clients sur un an et totalise 14,8 millions de clients à fin 2021. Cette base inclut 2,1 millions de clients BTBD¹⁷ intégrés au 1^{er} janvier 2021.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché du Haut Débit Fixe

Offres Fixe

Les trois offres de Bouygues Telecom répondent chacune à un besoin spécifique des consommateurs, tant en ADSL qu'en Fibre :

- une offre 2P avec « Bbox Fit » ;
- une offre 3P complète « Internet + TV + Téléphone » à un prix attractif avec « Bbox Must » ; et
- le meilleur de l'accès internet, associé à la puissance de la fibre et la télévision en 4K, avec l'offre « Bbox Ultym », qui inclut la Bbox Wifi 6, élue meilleure box pour le Wifi 6¹⁸.

Depuis 2020, Bouygues Telecom propose également la première « Bbox Smart TV », une offre 3P sans décodeur, remplacée par une application « B.TV+ » directement intégrée dans un téléviseur connecté Samsung.

Bouygues Telecom continue également à offrir sa 4G box, avec un accès internet de qualité pour tous les Français qui recherchent une alternative à un ADSL moins performant et qui n'ont pas encore accès à la fibre.

De plus, Bouygues Telecom lance en 2021 la « Bbox Asso », première offre sans engagement spécialement créée pour répondre aux besoins spécifiques des associations.

Par ailleurs, l'opérateur inclut depuis 2018 la promesse « Internet Garanti » dans ses offres. Un service innovant qui garantit une connexion internet à tout moment depuis le démarrage du contrat jusqu'à la mise en service de la Bbox, ou en cas de coupure de connexion. Le client peut ainsi bénéficier soit d'une enveloppe internet avec des Giga supplémentaires sur son forfait Mobile (+100 Go), soit d'un prêt de clé 4G.

Depuis 2021, l'opérateur inclut également la promesse « Wifi garanti » dans ses offres « Bbox Ultym Fibre » et « Bbox Ultym Smart TV ». Elle consiste à garantir un accès internet de qualité partout dans la maison grâce au Wifi 6 intégré dans la Bbox, un service de diagnostic Wifi et jusqu'à deux répéteurs Wifi 6.

Déploiement des réseaux ADSL et Fibre

Afin qu'un maximum de foyers puisse profiter de ses offres compétitives, Bouygues Telecom accélère le développement de ses infrastructures Fixe. Il augmente ainsi sa part de marché dans le Haut Débit et Très Haut Débit Fixe.

Sur l'ADSL, le réseau déployé en propre par Bouygues Telecom couvre plus de 18,8 millions de foyers à fin décembre 2021, à travers plus de 2 400 NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).

¹⁶ le nombre de clients de Bouygues Telecom est communiqué en fin de période et net des résiliations, dans le Mobile comme dans le Fixe

¹⁷ Bouygues Telecom Business - Distribution, anciennement EIT (Euro-Information Telecom)

¹⁸ en 2020 selon le site spécialisé 01net.com

Afin de développer les usages entreprises de la 5G, Bouygues Telecom a créé l'Open Lab 5G, ouvert à tous les partenaires, entreprises et collectivités qui le souhaitent pour tester et encourager de nouveaux cas d'usage à travers un accompagnement sur mesure, des prestations de conseil pour la réalisation de projets concrets notamment à travers la mise à disposition d'un kit 5G pour des tests en conditions réelles. Plusieurs expérimentations ont été menées notamment en synergie avec le Groupe Bouygues, sur un sujet de réalité augmentée avec Colas permettant de visualiser les réseaux souterrains et de grues connectées pilotées à distance avec Bouygues Construction.

Plusieurs sujets autour du RPA (Robotic Process Automation) et l'Intelligence Artificielle ont été développés dans la continuité des années précédentes. 2021 a vu la naissance du premier projet alliant les deux technologies, le RPA cognitif (RPA + IA), sur un cas d'usage permettant la détection des écarts logistiques entre la vision centrale et la vision des boutiques grâce à la reconnaissance des tampons de validation des bons de livraison. Le sujet autour des plateformes Low-Code permettant à des populations de non-développeurs de créer leurs propres services et logiciels a été lancé avec un premier cas d'usage permettant un traitement plus efficace des factures. La montée en compétence sur les technologies Blockchain initiée en 2020 s'est concrétisée par plusieurs cas d'usage en « minimum viable products » sur des sujets liées à la sécurisation de la donnée mais également concrètement à la Direction réseau par le suivi logistique de matériels à forte valeur.

Les premiers tests de TV segmentée permettant à des annonceurs de diffuser des spots publicitaires personnalisés auprès de leurs audiences cibles sur les Box de Bouygues Telecom ont été menés avec le recueil du consentement périodique et explicite des clients.

L'innovation de Bouygues Telecom est aussi directement au service de ses clients notamment pour les services supports, plusieurs tests ont été lancés pour permettre à nos vendeurs d'accompagner nos clients lors des ventes digitales en visio. Ou encore déclencher une assistance proactive sur les Bbox grâce à des parcours d'installation accessibles directement sur la TV, ou encore des voicebots.

Les engagements de Bouygues Telecom autour du climat se sont renforcés et au-delà des objectifs 2030 ambitieux annoncés par la Direction Générale des sujets concrets et innovants ont vu le jour dans toutes les Directions de Bouygues Telecom, ainsi le site Corporate de Bouygues Telecom a été éco-conçu et l'application Mon Empreinte Smartphone permettant une visualisation de sa consommation data en équivalent CO2 a été largement diffusée non seulement auprès de ses clients mais au-delà, l'application étant accessible à tout possesseur d'un smartphone.

Des sujets plus prospectifs ont été l'objet d'études comme le Quantum Computing, la souveraineté du cloud, le chiffrement homomorphe des données à titre d'exemples.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET SOCIALES

Les informations de la déclaration de performance extra-financière prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de Bouygues Telecom <http://www.corporate.bouyguestelecom.fr/nos-engagements/maitrise-des-ressources/la-responsabilite-societale-dentreprise-chez-bouygues-telecom/> et consultables dans le Document d'enregistrement universel Bouygues SA à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

PLAN DE VIGILANCE

Les obligations prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce relatives à l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance sont intégrées dans le Document d'enregistrement universel de Bouygues SA disponible à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

LITIGES

Concurrence

- En novembre 2014, Bouygues Telecom a assigné la société Free Mobile en concurrence déloyale devant le tribunal de commerce de Paris, pour dénoncer des pratiques trompeuses relatives au bridage ciblé de certains usages internet, mises en œuvre par Free Mobile sur le réseau en itinérance d'Orange, et a demandé la réparation de son préjudice évalué à 719 millions d'euros. Par un jugement du 27 février 2019, le tribunal de commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de ses demandes. Ce jugement a été confirmé par la cour d'appel de Paris dans un arrêt du 24 septembre 2021.
- En novembre 2015, la société Free a assigné Bouygues Telecom en concurrence déloyale devant le tribunal de commerce de Paris pour dénoncer certaines communications de Bouygues Telecom sur son offre ADSL. Free a évalué son préjudice à 275 millions d'euros. Bouygues Telecom a formé une demande reconventionnelle à l'encontre de Free sur le fondement des pratiques commerciales trompeuses et sollicité la réparation de son préjudice évalué à 285 millions d'euros. Par un jugement du 22 novembre 2021, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à verser à Free et Free Mobile la somme totale de 2 522 773 euros et débouté les parties de leurs autres demandes.
- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que certaines de ses offres de téléphonie mobile associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Free Mobile estime avoir subi un préjudice qu'elle évalue à 612 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste la recevabilité ainsi que le bien-fondé de l'action de Free Mobile et a formé une demande reconventionnelle en dommages-intérêts à l'encontre de Free Mobile, sur le fondement, d'une part, de l'abus de droit et, d'autre part, du dénigrement de ses offres, pour un montant de 1 576 000 euros. Dans des conclusions déposées le 5 février 2021, Free Mobile a actualisé ses demandes et porté celles-ci à 722 millions d'euros. La procédure se poursuit.
- En avril 2021, Bouygues Telecom a assigné la société Orange devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir réparation de son préjudice résultant des manquements d'Orange à ses obligations essentielles d'accès à la boucle locale en cuivre, pour lesquels l'Arcep l'avait mise en demeure dans sa décision n° 2018-1596-RDPI.

Réglementaire

- Le 30 janvier 2020, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatifs aux conditions financières de l'accès aux lignes FttH déployées par SFR FTTH (devenu XPfibre) dans la zone dite SFMD (ZMD AMII historique SFR + zone AMEL). Par une décision du 5 novembre 2020, l'Arcep a enjoint à SFR FTTH de rétablir les tarifs de cofinancement en vigueur avant le 1er février 2020 et de proposer à Bouygues Telecom un tarif de location qui n'excède pas 13,20 euros HT/mois par ligne. SFR a fait appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris.
- Le 4 septembre 2020, Bouygues Telecom a déposé plusieurs recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris à l'encontre des décisions du Premier ministre ayant refusé à Bouygues Telecom l'autorisation d'utiliser des équipements 5G Huawei ou ayant délivré des autorisations pour une durée limitée.
- Le 21 mai 2021, la société Free Mobile a déposé devant le tribunal administratif de Paris un recours en excès de pouvoir contre les décisions du Premier Ministre autorisant Bouygues Telecom, en application de l'article L. 34-11 du code des postes et des communications électroniques, à exploiter des équipements radio 5G de marque Huawei dans des zones non denses du territoire. La société Free Mobile demande l'annulation et le retrait de ces décisions, au motif notamment qu'elles créeraient un traitement discriminatoire entre Bouygues Telecom et Free Mobile.

- Le 22 décembre 2020, Bouygues Telecom a déposé auprès du Conseil d'État un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de l'Arcep, rendue publique par un communiqué de presse en date du 23 octobre 2020, par laquelle l'Autorité a validé l'avenant au contrat d'itinérance entre Free Mobile et Orange, qui prolonge l'itinérance de Free Mobile de deux ans. Dans une décision du 15 décembre 2021, le Conseil d'Etat a rejeté ce recours.
- Le 1^{er} mars 2021, Bouygues Telecom a fait appel du jugement du Tribunal administratif de Paris en date du 29 décembre 2020 rejetant sa demande de condamner l'Etat à lui verser la somme de 2,285 milliards d'euros en réparation des préjudices causés par le défaut de régulation, de 2011 à 2015, de l'accord d'itinérance conclu entre les sociétés Free Mobile et Orange.
- Le 14 octobre 2021, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatifs aux conditions financières liées à la restitution des frais de mise en service associés au raccordement client final dans le cadre du contrat d'accès conclu avec Orange en qualité d'opérateur d'infrastructures FttH.

Contrats

- Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant et revendiquait la réparation de son préjudice à hauteur de 125,7 millions d'euros. Dans un jugement en date du 16 octobre 2017, le tribunal de commerce a conclu que le préavis de neuf mois était insuffisant et a condamné Bouygues Telecom à verser 7,7 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il a par ailleurs reconnu que Tel and Com devait certaines sommes à Bouygues Telecom (environ 9,1 millions d'euros) au titre de dispositions contractuelles non respectées. À la suite de l'appel de Tel and Com, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement et jugé suffisants les délais de préavis accordés par Bouygues Telecom, dans un arrêt rendu le 20 décembre 2019. Tel and Com a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt. Par un arrêt du 10 novembre 2021, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de cet arrêt et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris autrement composée. Cette décision a entraîné la restitution à Tel and Com des 4,6 millions d'euros perçus en exécution de l'arrêt d'appel (occasionnant comptablement une reprise d'une partie de la provision pour le même montant).
- Bouygues Telecom est intervenante devant le tribunal de commerce de Paris, dans le cadre d'une action introduite contre Apple par le ministre de l'Économie, concernant certaines clauses du contrat de fourniture de terminaux conclu entre Apple et Bouygues Telecom. La procédure se poursuit devant le tribunal de commerce.
- Une société américaine, gestionnaire d'un portefeuille de brevets, a assigné Bouygues Telecom, en octobre 2017, puis en janvier 2018, devant le tribunal de grande instance de Paris, pour contrefaçon de trois brevets dont elle se prétend propriétaire, qui seraient prétendument mis en œuvre dans les équipements de ses réseaux DSL et 4G. La société plaignante se limite à ce stade à demander des informations et à présenter des demandes financières à l'encontre de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom et ses fournisseurs équipementiers intervenant à la procédure contestent les demandes de la société plaignante et notamment la validité et l'opposabilité de ces brevets. Deux des brevets ont fait l'objet de décisions d'annulation en première instance, respectivement par le tribunal judiciaire de Paris le 23 septembre et par l'Office européen des brevets le 25 novembre 2021.

Radioélectrique

- En mai 2020, un collectif de 500 personnes physiques a assigné les quatre opérateurs de réseaux mobiles (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile) en référé devant le tribunal judiciaire de Paris, pour demander la désignation d'un expert judiciaire afin d'évaluer les impacts de la 5G sur la santé, l'environnement et la protection de la vie privée. Bouygues Telecom a conclu à l'incompétence du juge judiciaire au profit du juge administratif, à l'irrecevabilité de la demande et à l'absence de motif légitime justifiant la mesure d'expertise demandée. Dans une décision rendue le 16 mars 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est déclaré incompétent pour ordonner une mesure d'investigation générale sur la 5G. Une partie des demandeurs initiaux a fait appel de cette décision. La procédure se poursuit devant la cour d'appel de Paris.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Continuité d'activité et sécurité des sites

Une indisponibilité ou une dégradation de la qualité de service peut être occasionnées par la panne d'un équipement technique, par un sinistre sur un site (réseau ou informatique) ou par une opération complexe de remplacement d'équipements.

De tels incidents pourraient avoir pour conséquence un impact négatif sur l'image et les résultats de l'entreprise.

Pour y faire face, Bouygues Telecom :

- veille à la sécurité de ses sites principaux (accès restreints, protection incendie, climatisation, énergie, etc.);
- dispose (en conditions opérationnelles) d'un plan de continuité d'activité pour ses systèmes techniques critiques Mobile et Fixe ; et
- met en place des formations et une organisation de crise basée sur des astreintes dans un processus réactif et coordonné en réponse aux incidents majeurs ;
- coopère avec les autorités dans le cadre de la lutte contre les actes de vandalisme visant les sites télécoms.

En complément, l'entreprise réalise régulièrement des tests au travers d'exercices de crise. Des audits réguliers de ces dispositifs sont également menés, en coordination avec l'Anssi²¹.

Contexte concurrentiel et évolution du marché

Bouygues Telecom propose exclusivement ses offres et services sur le marché français. Ce dernier est un marché mûr qui connaît ces dernières années une concurrence forte aussi bien sur le segment Grand Public que sur le segment Entreprises.

Une pression concurrentielle très intense sur les tarifs Mobile et Fixe pourrait affecter négativement les résultats attendus par Bouygues Telecom, dans un marché nécessitant des investissements importants en termes d'infrastructures et de fréquences.

Par ailleurs, afin de pouvoir valoriser ses offres, Bouygues Telecom s'est distingué de ses concurrents en se positionnant en tant qu'opérateur de confiance grâce à l'excellence de son expérience client, et à la couverture et la qualité de ses réseaux Très Haut Débit Mobile et Fixe. Le succès de cette stratégie dépend de l'aptitude de Bouygues Telecom à conserver son positionnement et sa réputation d'opérateur de confiance, en particulier dans le cadre de la densification de la 4G et du déploiement de la 5G, notamment en zone moins dense. Dans le cas contraire, en cas de perception par les consommateurs d'un écart significatif de couverture avec celle de concurrents, l'entreprise s'expose à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

²¹ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Effets des ondes électromagnétiques

L'exposition aux ondes électromagnétiques est un sujet qui préoccupe les Français et mobilise différentes associations.

La perception accrue d'un risque par les consommateurs, notamment à l'occasion des déploiements de réseaux 5G, pourrait aboutir aux impacts suivants : baisse de la consommation par client et du nombre de clients, augmentation des délais et/ou des coûts de déploiement et de gestion des sites. En France, des associations d'opposants ont appelé à un moratoire sur le déploiement de la 5G et certaines communes se sont prononcées en faveur d'un tel moratoire, dans l'attente notamment des conclusions des travaux de l'Anses²² sur la 5G, annoncées pour le premier trimestre 2021.

Bouygues Telecom a mis en place, dès son origine, une équipe spécifique sur ce sujet. Celle-ci a la responsabilité de faire appliquer rigoureusement la réglementation et de réaliser une évaluation consciencieuse du risque en s'appuyant sur l'expertise collective. L'entreprise contribue à la recherche indépendante et communique l'ensemble des publications scientifiques sur le sujet.

Cybersécurité

Les cyberattaques des réseaux et des systèmes d'information peuvent avoir plusieurs conséquences dont :

- la divulgation de données sensibles, en particulier des données personnelles de clients ; et/ou
- l'indisponibilité de services : par exemple, ralentissement des prises de commande, retards d'exécution, difficulté de connexion pour les clients au réseau télécom, perturbation des ventes en boutiques ou des services de relation clients, etc.

Dans le cas d'une attaque de cette nature, l'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Pour s'en protéger, chaque métier a mis en place une politique de sécurité adaptée à ses risques spécifiques. Cette politique est structurée autour :

- de la gestion des habilitations d'accès aux systèmes d'information ;
- d'un dispositif de prévention permanente et de protection destiné à faire face aux intrusions ;
- d'un système de supervision permettant la détection des incidents de sécurité ; et
- d'une sensibilisation régulière de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires à la sécurité ;
- de plans de réaction et de reprise d'activité.

Des contrôles sont également menés annuellement. Chaque métier dispose en outre d'une couverture d'assurance consacrée aux « risques Cyber ».

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Bouygues Telecom évolue dans un secteur fortement réglementé. Il est soumis à de nombreuses réglementations françaises et européennes, particulièrement en matière de communications électroniques, de protection des données personnelles, de conformité et de droit de la consommation.

De nouvelles réglementations nationales et européennes peuvent à ce titre s'appliquer à Bouygues Telecom et entraîner des contraintes supplémentaires pour l'opérateur.

²² Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Bouygues Telecom ne peut exclure que ces nouvelles réglementations fassent peser des risques associés à tout projet (retards de planning, difficultés de mise en œuvre).

L'entreprise a mis en place une organisation spécifique afin d'identifier les impacts de ces différentes réglementations et de définir la mise en œuvre d'actions associées.

FILIALES, SOUS-FILIALES ET PARTICIPATIONS

1913

La société 1913 est un distributeur de proximité de solutions de télécoms auprès des PME dont le capital social est détenu à 100 % par Bouygues Telecom.

En 2021, 1913 a connu plusieurs faits marquants :

- l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur les activités de la société ;
- une forte activité de diversification a été mise en place, pour augmenter le panier moyen des affaires commerciales. Trois contrats de partenariat ont ainsi été signés avec KEYYO, ONCLOUD et ALLEO.

Au 31 décembre 2021, avec un effectif de 80 salariés, 1913 a réalisé un chiffre d'affaires de 7,6 M€. Le résultat net au 31 décembre 2021 s'élève à + 82k€.

AmpliTel

AmpliTel couvre l'ensemble du territoire français pour réaliser l'installation et le dépannage ADSL chez les clients de Bouygues Telecom avec environ 195 techniciens ambassadeurs de la marque Bouygues Telecom et soucieux de maximiser la qualité des interventions et la satisfaction client. Elle a également entamé une transformation de son activité en commençant à former ses techniciens sur le SAV FTTH.

Avec un effectif à fin 2021 de 217 personnes, AmpliTel a réalisé un chiffre d'affaires de 12,3 M€, en augmentation par rapport à 2020. Son résultat net s'élève à -1,5 M€.

Bouygues Telecom Flowers

Bouygues Telecom Flowers a été créée le 16 octobre 2020. Elle est détenue à 100% par Bouygues Telecom et a pour objet la prise de participation dans tous types de sociétés sous forme notamment de constitution, d'apports partiels d'actifs, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux dont l'activité est directement ou indirectement et/ou en tout ou partie, en lien avec le secteur des télécommunications électroniques.

Bouygues Telecom Flowers a constitué le 18 décembre 2020, une société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est « Seckiot » avec deux associés personnes physiques et un associé personne morale. La participation de Bouygues Telecom Flowers au capital de Seckiot s'élève au 31 décembre 2021 à 19,9%. L'activité de la société Seckiot porte sur le développement et la commercialisation de logiciels de sécurité.

La Société a constitué le 26 janvier 2021, une société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est « Artifeel » avec deux associés personnes physiques et un associé personne morale. La participation de la Société au capital de Artifeel s'élève au 31 décembre 2021 à 19,9%. L'activité de la société Artifeel porte sur le développement et la commercialisation de matériels, logiciels et services d'alarme et de télésurveillance.

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom Flowers n'emploie aucun salarié, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires²³ et son résultat net se traduit par une perte de - 14 341,84 euros²⁴.

²³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

²⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

Phoenix France Infrastructures (anciennement dénommée Bouygues Telecom Infrastructures)

Phoenix France Infrastructures a été créée par Bouygues Telecom le 13 septembre 2019. Elle est détenue à 40% par Bouygues Telecom. Elle a pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance des sites points hauts qu'elle détient, et la fourniture de services en relation avec ces sites.

Au 31 décembre 2021, Phoenix France Infrastructures a réalisé un chiffre d'affaires de 4 057 K€²⁵ et son résultat net se traduit par une perte de -256 K€²⁶ (norme IFRS).

Bouygues Telecom Initiatives

Créée en décembre 2008, Bouygues Telecom Initiatives est une filiale détenue à 100 % par Bouygues Telecom, ayant pour vocation de participer au développement de jeunes entreprises innovantes principalement dans le secteur des services de communications électroniques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Bouygues Telecom Initiatives a poursuivi son activité. Elle a continué de contribuer, au travers des organes de surveillance mis en place dans les startups, au développement de ses participations.

Le résultat net de Bouygues Telecom Initiatives au 31 décembre 2021 s'élève à (518) K€, contre un résultat de (3 482) K€ en 2020.

Bouygues Telecom Services

Bouygues Telecom Services est une société de droit portugais détenue à 100 % par Bouygues Telecom. Elle développe une activité de centre d'appels. L'année 2021 a été plus particulièrement marquée par une baisse du nombre des conseillers de clientèle (312 fin 2021 contre 352 fin 2020).

Au 31 décembre 2021, avec un effectif de 356 salariés, Bouygues Telecom Services a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 M€ et son résultat net après impôt s'élevait à -290 k€²⁷.

BT Projets IV

BT Projets IV est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets V

BT Projets V est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VI (devenue Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires le 1^{er} février 2022)

Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VII

BT Projets VII est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

Bouygues Telecom Business – Distribution (anciennement dénommée Euro-Information Telecom)

²⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

²⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

²⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Services

Le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom a acquis 100 % des titres de la société Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6, place Abel Gance - 92100 Boulogne Billancourt et immatriculée sous le numéro 421 713 892 R.C.S. Nanterre qui propose des offres mobiles et fixes au grand public et aux entreprises.

BTBD a commencé en novembre 2021 à proposer à certains clients de migrer sur des offres Bouygues Telecom.

Au 31 décembre 2021, Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD) a réalisé un chiffre d'affaires de 578 M€ et emploie 137 personnes (149 en 2020).

Le résultat net de la société Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD) s'élève à 95 M€ au 31 décembre 2021.

Infracos

Bouygues Telecom détient 50 % d'Infracos, société dédiée à la réalisation d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux d'accès mobiles de Bouygues Telecom et de SFR.

Au 31 décembre 2021, avec un effectif de 35 salariés, dont la plupart sont mis à la disposition d'Infracos par Bouygues Telecom ou par SFR, Infracos a réalisé un chiffre d'affaires de 174,6M€²⁸ et son résultat net s'élevait à – 812K€²⁹.

Keyyo

Au terme d'une offre publique d'achat suivie d'une procédure de retrait obligatoire, Bouygues Telecom détient, depuis le 7 mai 2019, l'intégralité du capital de Keyyo, déduction faite des titres auto-détenus et des actions gratuites.

Keyyo a pour activité la fourniture de services de téléphonie innovants en mode SAAS à destination des TPE et des PME.

Au 31 décembre 2021, Keyyo a réalisé un chiffre d'affaires de 62,34 M€ et emploie 315 salariés. Le résultat net de Keyyo s'élève à 867K€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, Keyyo détient :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Keyyo CleverNetwork, un opérateur spécialisé dans les offres réseaux, VPN et SD Wan auprès des PME. Au 31 décembre 2021, la société Keyyo CleverNetwork a réalisé un chiffre d'affaires de 5,028 M€ et un résultat net de 720K€ ; elle compte 7 salariés au 31 décembre 2021, et
- 75% du capital social et des droits de vote de la société Apizee qui est spécialisée dans les solutions de vidéo conférence collaborative ciblant les usages de télémaintenance et/ou téléassistance. Au 31 décembre 2021, Apizee a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2,076 M€ et compte 41 salariés.

OnCloud (anciennement dénommée Nerim)

Le 31 mars 2021, l'activité télécommunication de OnCloud a été apportée à la société Keyyo, filiale de Bouygues Telecom via une opération d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions.

En 2021, suite à la scission des activités de télécommunication et du Cloud, Nerim est devenue OnCloud.

Une réorganisation des équipes, des infrastructures et du modèle de vente, ont été opérés afin de mieux répondre aux besoins marchés du Cloud Computing. OnCloud se positionne comme la filiale Cloud du groupe Bouygues Telecom.

²⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos

²⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos

Au 31 décembre 2021, OnCloud a réalisé un chiffre d'affaires de 5,255M€ et emploie 42 salariés. Le résultat net de OnCloud s'élève à -2,7M € au 31 décembre 2021.

OnCloud détient 80 % du capital de la société X'Pert Call au 31 décembre 2021³⁰.

Nexloop France

Bouygues Telecom détient 49% du capital social de Nexloop France qui a pour activité la conception, le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de réseaux d'infrastructures, de fibres optiques et de sites de collecte et d'amplification ainsi que la commercialisation de services en relation avec ces activités.

Au 31 décembre 2021, Nexloop France a réalisé un chiffre d'affaires de 11 067 K€³¹ et son résultat net s'élevait à 2 484 k€³².

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

Au 31 décembre 2021, le nombre total de boutiques s'élève à 515, dont 292 situées en centre commercial (57%).

Le réseau de succursales, dont le développement a été initié en 2005, compte 259 clubs (50 %) à fin 2021.

Les années 2020 et 2021 resteront des années particulièrement atypiques avec l'apparition de la crise sanitaire mondiale du COVID 19. L'activité des Télécommunications, rapidement déclarée activité d'utilité publique sera toutefois très perturbée dans l'ensemble des canaux de ventes RCBT.

En dehors de la période de fermeture totale de 8 semaines lors du 1^{er} confinement national de 2020, l'activité des Télécommunications sera déclarée activité d'utilité publique. La rapidité d'adaptation de l'organisation commerciale et la mise en place des protocoles sanitaires durant les 4 vagues successives auront permis d'assurer une continuité de service durant les périodes de confinement partiel ou de couvre-feu. L'accompagnement de Bouygues Telecom ainsi que les aides de l'Etat auront limité les pertes commerciales et financières de RCBT.

Enfin, cette période commerciale ponctuée par de nombreux « Stop and Go » a permis de tester de nouvelles modalités d'accueil des clients.

Au 31 décembre 2021, l'effectif (CDI, CDD) inscrit s'élevait à 1 859 collaborateurs (1 865 au 31 décembre 2020).

Le chiffre d'affaires net de RCBT s'est établi, pour l'exercice 2021, à 610,7 M€ contre 633,1M€ en 2020. Le résultat de l'exercice 2021 se traduit par un bénéfice de 2,9 M€ contre un bénéfice de 2,6M€ au 31 décembre 2020.

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a été créée par Bouygues Telecom le 15 janvier 2020. Elle est détenue à 49% par Bouygues Telecom et a pour activité l'acquisition, la détention, l'exploitation et la gestion des droits d'accès aux réseaux d'infrastructure fibre à haut débit déployés par Orange et SFR dans les « Zones à Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement » et « Zones à Appel à Manifestation d'Engagement Locaux » et la fourniture de services en relation avec ces droits d'accès.

Au 31 décembre 2021, Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a réalisé un chiffre d'affaires de 128 M€³³ et son résultat net se traduit par une perte de - 25 M€³⁴.

³⁰ Résultats n'appelant pas de commentaire particulier à l'échelle de Bouygues Telecom

³¹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop

³² Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop

³³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

³⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

Telefonica Global Solutions France

Telefonica Global Solutions France est une société créée en mai 2015 entre Bouygues Telecom qui en détient 30 % et Telefonica International Wholesale Services France SAS qui en détient 70 %. Telefonica Global Solutions France a pour activité la distribution de services de télécommunications sur le marché des entreprises et grands comptes en France et à l'étranger.

En 2021, Telefonica Global Solutions France a poursuivi son développement dans les grands comptes internationaux français, notamment sur le périmètre international du Groupe Telefónica.

Tiseo Services

Tiseo Services a pour activité le raccordement et la fourniture de services après-vente d'équipements FTTH.

Tiseo Service a débuté son activité en 2018 et poursuit son développement. Elle a réalisé au total, sur l'année 2021, 187 527 opérations de raccordement et 19 158 opérations de service après-vente.

Au 31 décembre 2021, Tiseo Services a réalisé un chiffre d'affaires de 20,9 M€ et emploie 398 salariés. Le résultat net de Tiseo Services s'élève à (4,2) M€ au 31 décembre 2021.

Winnovation Inc. (USA)

Winnovation, société de droit californien et filiale de Bouygues Telecom détenue à 100%, créée en 2012, a pour activité la réalisation de veilles, études et analyses dans le domaine des technologies pour plusieurs filiales du Groupe Bouygues.

Avec un effectif de 2 salariés au 31 décembre 2021, Winnovation a réalisé un chiffre d'affaires de 1 M€ sur l'exercice 2021 et son résultat net s'élevait à 55 k€ au 31 décembre 2021.

SUCCURSALES

La liste des succursales de Bouygues Telecom existantes 31 décembre 2021 figure en Annexe 1.

II. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONSOLIDEES

RESULTAT GLOBAL DE L'ACTIVITE (COMPTES CONSOLIDES)

Entre 2016 et 2021, Bouygues Telecom a maintenu une solide dynamique de croissance dans un marché français qui, lui, a stagné en valeur. Il affiche une croissance annuelle moyenne de 8,8 % de son chiffre d'affaires total pendant cette période.

En 2021, Bouygues Telecom affiche une forte croissance de ses résultats financiers malgré un contexte d'inflation.

Le chiffre d'affaires atteint 7 256 millions d'euros, en croissance de 12,7 % par rapport à l'an dernier incluant BTBD³⁵. Le chiffre d'affaires Services de 5 586 millions d'euros est en hausse de 14,2 % incluant BTBD et de 4,9 % hors BTBD. Bouygues Telecom atteint ainsi sa guidance de croissance organique du CA Services d'environ 5 %. Cette croissance reflète à la fois l'augmentation des parcs de clients Mobile et Fixe et celle des ABPU. Plus particulièrement, les chiffres d'affaires Services Mobile et Fixe sont en hausse respectivement de 17 % et 8 % sur un an.

L'ABPU annuel Mobile retraité de l'impact *roaming* ressort à 20,5 euros par mois et par client³⁶, en hausse de 50 centimes sur un an. L'ABPU Fixe, de 28,2 euros par mois et par client³⁷, est en hausse de 40 centimes sur un an, dans un contexte de fortes acquisitions de clients FTTH.

L'EBITDA après Loyer s'élève à 1 612 millions d'euros, en augmentation de 110 millions d'euros sur un an, soit une croissance de 7 %, en ligne avec son objectif annuel. La marge d'EBITDA après Loyer sur chiffre d'affaires Services atteint 28,9 % en 2021, en baisse de 1,8 point sur an comme attendu, du fait de l'impact dilutif de l'intégration de BTBD et de l'effet mix lié à l'accélération du FTTH.

Le résultat opérationnel courant atteint 572 millions d'euros, en baisse de 51 millions d'euros sur l'année, en raison d'amortissements plus élevés en ligne avec la politique d'investissements (déploiement de la fibre et de la 5G, densification du réseau).

Le résultat opérationnel est de 663 millions d'euros, en hausse de 12 millions d'euros sur un an. Il intègre un résultat non courant de 91 millions d'euros en 2021 (contre 28 millions d'euros en 2020), principalement lié à la plus-value des cessions de *data centers*.

Le résultat net s'établit à 445 millions d'euros, en hausse de 28 millions d'euros.

Les investissements bruts s'élèvent à 1 539 millions d'euros en 2021, et les cessions à 208 millions d'euros (dont 202 millions d'euros liés à la cession de *data centers*). Bouygues Telecom atteint ainsi son objectif annuel de capex nets d'environ 1 300 millions d'euros.

Enfin, l'endettement net atteint 1 734 millions d'euros à fin 2021 comparé à 1 740 millions d'euros en 2020.

FINANCEMENT

Au 31 décembre 2021, le financement du groupe Bouygues Telecom est assuré par :

- Des lignes de crédit confirmées (1 535 millions d'euros) signées avec plusieurs grandes banques de première catégorie, sur des durées de trois à cinq ans. Au cours de l'année 2021, Bouygues Telecom a prolongé la maturité des lignes venant prochainement à échéance et signé une ligne avec une nouvelle contrepartie La Banque Postale ;
- Un programme de titrisation de créances permettant un financement maximum de 600 millions d'euros, jusqu'au 31 mars 2025. Bouygues Telecom cède mensuellement des créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT). Depuis sa mise en place (en juillet 2010), le périmètre des créances cédées s'est accru : initialement limité aux seules factures liées à l'activité Mobile des clients ayant souscrit un forfait Bouygues Telecom et, il a été étendu aux factures liées à l'activité Mobile étalement de paiement puis, depuis novembre 2020, aux factures de l'activité fixe ;
- Deux programmes de financements exports de 8 et 10 ans avec l'agence de crédit suédoise permettant un financement quasiment tiré en intégralité et dont le capital restant dû s'élève à 203 millions d'euros ;
- Un programme de financement export sur 4,5 ans permettant un financement maximum de 400 millions d'euros annuel (dans une limite cumulée de 1 200 millions d'euros) ;

³⁵ Bouygues Telecom Business - Distribution, anciennement EIT (Euro-Information Telecom)

³⁶ hors BTBD

³⁷ hors BTBD

- Un financement de 350 m€ signé avec la Banque Européenne d'investissement pour une durée de 7 ans.

Par ailleurs, Bouygues, actionnaire principal de Bouygues Telecom, octroie à celle-ci la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose. De même, Bouygues Telecom a conclu des conventions de crédit avec ses principales filiales.

Ces différentes sources de financement permettent au groupe Bouygues Telecom de faire face à ses charges d'exploitation et investissements nécessaires pour les années à venir.

Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à taux variable auprès de Bouygues dans le cadre d'une convention signée entre les deux entités.

Enfin, en 2021, une augmentation de capital a également été réalisée pour un montant total de 599 999 938 euros (prime d'émission incluse), souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom et réalisée le 15 décembre 2021.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de taux

L'endettement net (financement brut diminué des excédents de trésorerie) de Bouygues Telecom est en partie à taux variable. Afin de se protéger contre toute variation défavorable des taux d'intérêt, Bouygues Telecom a acheté trois options d'achats (CAP) à un strike à 0 pour un notionnel cumulé de 1 200 millions d'euros. Ces instruments sont arrivés à échéance dans les derniers jours de 2021. En 2022, de nouveaux instruments de couverture seront mis en place pour couvrir la dette à taux variable.

La couverture de taux d'intérêt est adaptée en fonction de l'évolution des prévisions de trésorerie.

Gestion du risque de change

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Telecom est de couvrir systématiquement les risques de change découlant des opérations commerciales. Le risque est couvert exclusivement des opérations à terme de devises. Au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'instruments de change en portefeuille.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances prévues par l'article L. 441-14 du Code de commerce figurent en Annexe 2.

PRETS CONSENTIS (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Il est précisé, conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que Bouygues Telecom n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

RESULTATS DE L'EXERCICE – COMPTES INDIVIDUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et que l'année précédente et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. En 2021, suite à la modification de la recommandation n°2013-02 de l'ANC, Bouygues Telecom a appliqué un changement de méthode comptable sur les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. A l'exception de ce changement, les comptes ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que l'année précédente.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 6 965 millions d'euros, en hausse de 5,92 % par rapport à 2020.

Le résultat d'exploitation s'établit à 395,6 millions d'euros, contre 595,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2021 se traduit par un bénéfice de 327,1 millions d'euros, contre un bénéfice de 394,5 millions d'euros en 2020.

Le montant constaté au titre de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 20,9 millions d'euros sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 327 081 181,63 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 820 258 665,66 euros, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- dotation à la réserve légale pour un montant de 10 950 897,07 euros ;
- versement d'un dividende de 299 980 404,84 €, soit 4,92 € pour chacune des 60 971 627 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, qui s'élèverait, après affectation, à un montant de 1 520 278 260,82 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous mentionnons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2018	2019	2020
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	53 785 999
Dividende unitaire	4,28 €	6,42 €	5,58 €
Dividende total (a)	200 123 251,32 €	300 184 876,98 €	300 125 874,42 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de l'exercice 2021 et que les charges non déductibles réintégrées dans les comptes de la Société au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 167 492 euros.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres individuels s'élèvent, après affectation du résultat, à 4 971 018 210,25 euros (contre 4 293 252 093,25 euros fin 2020), pour un capital social de 929 207 595,48 euros (contre 819 698 624,76 euros fin 2020).

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent (Annexe 3).

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

V. EVOLUTION PREVISIBLE

Les perspectives ci-après s'entendent hors nouvelle évolution défavorable de la situation sanitaire.

En 2022, Bouygues Telecom continuera à mettre en œuvre les premières étapes de son plan stratégique « Ambition 2026 » : accélérer dans le FTTH et dans le Mobile et poursuivre l'intégration de BTBD.

Il attend :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires Services estimée à environ 5 % ;
- une progression de l'EBITDA après Loyer d'environ 7 %, dans un contexte de hausse des dépenses liées à l'accélération du développement dans le Fixe et à la densification du réseau Mobile ; et
- des investissements d'exploitation bruts confirmés à 1,5 milliard d'euros (hors fréquences 5G), permettant d'anticiper la croissance de la base clients Mobile et Fixe et des usages.

Objectifs du plan « Ambition 2026 »

Les objectifs du plan « Ambition 2026 » sont d'atteindre en 2026 :

- un chiffre d'affaires Services supérieur à 7 milliards d'euros ;
- un EBITDA après Loyer d'environ 2,5 milliards d'euros avec une marge d'EBITDA après Loyer d'environ 35 % ; et
- un cash-flow libre d'environ 600 millions d'euros.

Ces perspectives s'entendent sur la base des éléments connus à date et hors nouvelle évolution défavorable de la situation liée à la Covid-19.

VI. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2021, le capital de la Société était d'un montant de 929 207 595,48 euros, divisé en 60 971 627 actions de 15,24 euros chacune, et qu'il n'a pas évolué depuis.

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce se rapportant au recensement obligatoire des « salariés actionnaires », nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le 15 février 2021, Olivier Roussat a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration.

En conséquence, à cette même date, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a décidé de nommer Richard Viel-Gouarin en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

Le 16 décembre 2021, Richard Viel-Gouarin a démissionné de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2022 et Benoît Torloting a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de Bouygues Telecom avec effet au 1^{er} janvier 2022.

En conséquence, à cette même date, le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier, à compter du 1^{er} janvier 2022, les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général. Il a ensuite confirmé le mandat de Président du Conseil d'administration de Richard Viel-Gouarin et nommé Benoît Torloting en qualité de Directeur Général de la Société.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de Bouygues Telecom était composé comme suit :

Richard Viel-Gouarin	Président du Conseil d'administration et Administrateur
Olivier Roussat	Administrateur
Olivier Bouygues	Administrateur
JCDcaux Holding représentée par Gwenaëlle Peyraud	Administrateur
Bouygues représentée par Pascal Grangé	Administrateur
Edward Bouygues	Administrateur
Charlotte Bouygues	Administrateur
Christine Bellin	Administrateur
Arnauld Van Eeckhout	Censeur

Au 31 décembre 2021, la direction générale de Bouygues Telecom était assurée par Richard Viel-Gouarin, en qualité de Président Directeur Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la direction générale de Bouygues Telecom est assurée par Benoît Torloting, en qualité de Directeur Général.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Bouygues Telecom, par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice 2021 :

- ♦ ***Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général (jusqu'au 1^{er} janvier 2022) :***
Richard Viel Gouarin
Néant.
- ♦ ***Directeur Général Délégué (jusqu'au 1^{er} janvier 2022) et Directeur Général (depuis le 1^{er} janvier 2022) :***
Benoît Torloting
 - Membre du Conseil d'administration de RCBT
 - Membre du Conseil d'administration de BTBD

- ♦ ***Administrateur : Olivier Roussat***
 - Directeur général de Bouygues SA
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur de Colas SA

- ♦ ***Administrateur : Olivier Bouygues***
 - Administrateur de Bouygues SA
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Colas SA
 - Censeur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Président directeur général et administrateur de la société SECI SA (Côte d'Ivoire)
 - Sole Director de SCDM Energy Limited (Royaume-Uni)
 - Président de SCDM Domaine SAS
 - Président et administrateur de Heling Invest-1 SAS
 - Président et administrateur de Heling SAS

- ♦ ***Administrateur : JCDecaux Holding***
 - Président de Decaux Frères Investissements SAS
 - Président d'Apolline Immobilier SAS
 - Président de Decres SAS
 - Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo SE
 - Président de DF Collection SAS
 - Président de Decres 2 SAS
 - Membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue

- ♦ ***Gwenaëlle Peyraud, représentant permanent de JCDecaux Holding***
 - Représentant permanent de Decaux Frères Investissements SAS, Administrateur de DF Real Estate SA
 - Représentant permanent de JCDecaux Holding SAS, membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue SAS
 - Présidente de JCDecaux Holding Corporate SAS

- ♦ ***Administrateur : Bouygues SA***
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur du GIE 32 Hoche
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Membre du Conseil d'administration du GIE Registrar
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du centre Gustave Eiffel
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur du GIE Intrapreneuriat Bouygues

- ♦ ***Pascal Grangé, représentant permanent de Bouygues SA,***
 - Directeur Général Délégué de Bouygues SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Colas
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1
 - Représentant permanent de Bouygues au conseil de Bouygues Immobilier
 - Administrateur de Bouygues Europe
 - Président d'Uniservice S.A
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Alstom SA

- ♦ **Administrateur : Edward Bouygues**
 - Vice-Président de Bouygues Telecom
 - Directeur général délégué de Bouygues SA
 - Président de Bouygues Telecom Flowers
 - Président de Bouygues Telecom Initiatives
 - Président du conseil d'administration de Bouygues Europe SA (Belgique)
 - Administrateur de Heling SAS

- ♦ **Administrateur : Charlotte Bouygues**
 - Directrice e-commerce, AuFeminin
 - Administratrice de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de SCDM, Administrateur de TF1
 - Administratrice de Heling SAS

- ♦ **Administrateur : Christine Bellin**
 - Directrice du projet de rapprochement TF1/M6 chez Bouygues SA

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous informons qu'aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

VIII. RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale, nous vous proposons de :

- approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- constater que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 327 081 181,63 euros et décider l'affectation d'une partie du bénéfice à la réserve légale, la distribution d'un dividende et l'affectation du solde en report à nouveau ;
- approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées et vous remercions de votre confiance.

Le 17 février 2022



Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
Liste des succursales existantes

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LA DURANNE	260 RUE LOUIS DE BROGLIE	13799	AIX-EN-PROVENCE
	ZAC CITIS I - 2 AVENUE D'ATALANTE	14200	HEROUVILLE SAINT-CLAIR
PRINTANIA	ILOT 3, ALLEE CHARLES PATHE	18000	BOURGES
	21 DIJON – 33 RUE DE L'INGENIEUR BERTIN	21600	LONGVIC
	ZA DE TROYALACH	29170	SAINT-EVARZEC QUIMPER
	7 IMPASSE GASTON MONNERVILLE - PARC ATLANTA	31200	TOULOUSE
OCEANIA	25 AVENUE VICTOR HUGO	33700	MERIGNAC
MONTPELLIER GAROSUD *	113 RUE PATRICE LUMUMBA	34070	MONTPELLER
LE CALYPSO	130 RUE EUGENE POTTIER	35000	RENNES
AQUADIA	ROUTE DES DEUX LIONS 1, ALLEE FERDINAND DE LESSEPS	37206	TOURS
BLOIS	7 RUE MICKAEL FARADAY	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
ATLANTICA	62-76 RUE DES FRANCAIS LIBRES	44200	NANTES
EUROPLAZA 2	4 RUE GRAHAM BELL, TECHNOPOLE DE METZ	57070	METZ
	159 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
	ZI DES ACILLOUX - ROUTE DU CENDRE	63800	COURNON-D'AUVERGNE
	8 ALLEE DIDIER DAURAT CHEMIN DE LABORDOTTE – ZA MAIGNON	64600	ANGLET
ALSACIA	6 RUE EUGENIE BRAZIER	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
	1 BOULEVARD VIVIER MERLE-TOUR SOCIETE SUISSE	69003	LYON
	ZAC DE PRE MAIRY, 84 RUE DU VIERAN	74370	PRINGY - ANNECY
	MARCO POLO 4, RUE SAINT ELOI	76000	ROUEN
CONNECT	9 AVENUE MORANE SAULNIER	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY
	1 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	78180	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
**	7 RUE COLUMBIA PARC ESTER TECHNOPOLE	87068	LIMOGES CEDEX

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LE TECHNOPOLE	13/15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	92360	MEUDON
***	20 RUE TROYON	92310	SEVRES
ATRIUM	6 PLACE ABEL GANCE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT

* ouvert le 01/01/2021 et fermé le 01/01/2022

** fermé le 01/01/2022

*** fermé le 20/12/2020 et réouvert le 01/05/2021

ANNEXE 2
DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-6)

	Article D 441 I- 1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I- 2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1 222					29 825	1 585 794					1 664 924
Montant total des factures concernées ttc	1 309 066 779,15	29 205 506,76	335 917,42	10 914,97	66 889,74	29 619 208,89	370 316 417	673 637 862,33	13 224 096,06	7 954 509,41	53 754 785,32	748 571 253,12
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice	17%	0,37%	0,00%	0,00%	0,00%	7 798 046 599,26						
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice							4,34%	7,90%	0,16%	0,09%	0,63%	8 530 745 376,70
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						2 576						5 382 638
Montant total des factures exclues						132 333 978,59						152 577 071
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) 60 jours date de facture ☐ Délais légaux : (préciser) 60						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

ANNEXE 3
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros

	2021	2020	2019	2018	2017
<u>Situation financière</u>					
Capital social	929 207 595	819 698 625	712 588 400	712 588 400	712 588 400
Nombre actions ordinaires	60 971 627	53 785 999	46 757 769	46 757 769	46 757 769
<u>Résultat global des opérations de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires	6 964 545 886	6 575 586 813	6 210 057 771	5 538 575 258	5 234 127 508
Résultat avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1 610 479 716	1 540 821 553	1 421 340 722	1 586 631 893	1 339 310 544
Impôt sur les bénéfices *	133 569 950	188 813 728	157 060 040	226 850 843	185 931 461
Participation / Intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	20 927 960	26 445 594	16 178 466	(16 662 703)	23 541 115
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	327 081 182	394 474 240	328 230 401	451 892 269	380 632 899
Montant des bénéfices distribués	300 125 874	300 184 877	200 123 251	0	0
<u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	23,88	24,65	26,69	29,44	24,16
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	5,36	7,33	7,02	9,66	8,14
Dividende attribué à chaque action	5,58	6,42	4,28	0,00	0,00
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6312	5828	5 501	5 306	5 203
Montant de la masse salariale	335 381 416	304 422 667	283 621 369	279 779 813	255 427 588
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	179 348 699	162 630 917	151 501 455	147 438 251	141 154 069

* Déduction faite des crédits d'impôts (recherche, apprentissage, ...)

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE



Tour First
92037 Paris-La Défense cedex

Bouygues Télécom

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre
784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

Bouygues Télécom

RCS Paris B 397 480 930

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Bouygues Télécom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bouygues Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1. Principes de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente l'incidence de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la norme IAS 19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 2.1, 2.6.1 et 2.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 2.1, 2.8.3 et 2.9.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre groupe et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- Les notes 2.1 et 2.10.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « Prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre

des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 28 mars 2022

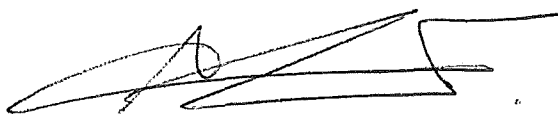
Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Marc Biasibetti

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Pfeuty

COMPTES CONSOLIDES **au 31 décembre 2021**

Bilan

Compte de résultat

Etat des produits et charges comptabilisés

Etat consolidé des flux de trésorerie

Variation des capitaux propres

Annexe

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF	Note Annexe	31/12/2021 net	31/12/2020 net retraité (1)
Immobilisations corporelles	3.2.1	4 683	4 138
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	921	910
Immobilisations incorporelles	3.2.3	2 150	2 088
Goodwill	3.2.4	753	835
Coentreprises et entités associées	3.2.5	295	284
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	19	25
Impôts différés actifs			
ACTIF NON COURANT		8 821	8 280
Stocks	4.1	182	171
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	36	60
Clients et comptes rattachés	4.3	1 458	1 285
Actifs sur contrats clients	4.3	1 054	823
Actif d'impôt courants		22	11
Autres créances courantes	4.3	852	643
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	286	70
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres actifs financiers courants			
ACTIF COURANT		3 890	3 063
Actifs ou activités détenus en vue de la vente		34	41
TOTAL ACTIF		12 745	11 384

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Note Annexe	31/12/2021 net	31/12/2020 net retraité (1)
Capital social	5.1	929	820
Primes et réserves		3 963	3 347
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		445	417
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		5 337	4 584
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES		5 337	4 584
Dettes financières non courantes	8	1 671	1 561
Obligations locatives non courantes	10	800	733
Provisions non courantes	6.1	260	258
Impôts différés passifs	7	177	118
PASSIF NON COURANT		2 908	2 670
Dettes financières courantes	8	349	249
Obligations locatives courantes	10	143	160
Passifs d'impôt courants		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 776	1 442
Passifs sur contrats clients	11	671	636
Provisions courantes	6.2	1	
Autres passifs courants	11	1 560	1 642
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5		
Instruments financiers - Couverture des dettes financières			
Autres passifs financiers courants			1
PASSIF COURANT		4 500	4 130
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		12 745	11 384
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9	(1 734)	(1 740)

(1) Le bilan au 31 décembre 2020 a été retraité des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)

		Exercice	
	Note Annexe	2021	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	12	7 256	6 438
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		(796)	(834)
Charges de personnel		(704)	(660)
Charges externes		(3 540)	(2 925)
Impôts et taxes		(171)	(161)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 075)	(891)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(138)	(136)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(5)	(25)
Autres produits d'exploitation (1)		125	223
Autres charges d'exploitation		(380)	(406)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		572	623
Autres produits opérationnels		115	42
Autres charges opérationnelles		(24)	(14)
RESULTAT OPERATIONNEL	13	663	651
Produits financiers			
Charges financières		(11)	(10)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14.1	(11)	(10)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(24)	(24)
Autres produits financiers	14.2	1	
Autres charges financières	14.2	(11)	(12)
Impôt	15	(159)	(173)
Quote-part du résultat net des entités associées		(14)	(15)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		445	417
Résultat net des activités abandonnées			
RESULTAT NET		445	417
RESULTAT NET PART DU GROUPE		445	417
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)		7,30	7,76
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)		7,30	7,76
(1) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées		16	13

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES (en millions d'euros)

	Exercice	
	2021	2020 retraité (1)
RESULTAT NET	445	417
Eléments non recyclables en résultat net		
Ecart actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(2)	(4)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net		1
Quote-part des produits et charges non recyclables des entités associées		
Eléments recyclables en résultat net		
Écart de conversion		
Réévaluation des actifs de couverture	1	(1)
Impôts sur éléments recyclables en résultat net		
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées	9	(4)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8	(8)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES	453	409
<i>Dont part groupe</i>	453	409
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

(1) Le bilan au 31 décembre 2020 a été retraité des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en millions d'euros)

	Capital Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019 RETRAITEE (a)	1 742	1 441	678	(14)	3 847		3 847
Mouvements exercice 2020 retraités							
Résultat net			417		417		417
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(8)	(8)		(8)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			417	(8)	409		409
Opérations nettes sur capital et réserves	600	328	(300)		628		628
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle							
Distribution		(300)			(300)		(300)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020 RETRAITEE (a)	2 342	1 469	795	(22)	4 584		4 584
Mouvements exercice 2021							
Résultat net			445		445		445
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				8	8		8
Résultat net et produits et charges comptabilisés (b)			445	8	453		453
Opérations nettes sur capital et réserves	600	465	(465)		600		600
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution		(300)			(300)		(300)
Paiements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021	2 942	1 634	775	(14)	5 337		5 337

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

(b) voir état des produits et charges comptabilisés

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	Note	Exercice 2021	2020
I - Flux de trésorerie des activités poursuivies			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies		445	417
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		14	15
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		1 078	900
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		141	140
Plus et moins values de cessions d'actifs		(128)	(57)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		159	173
Impôts décaissés		(160)	(168)
Charges calculées diverses		13	2
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		1 562	1 422
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		35	34
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) ⁽¹⁾		(190)	(214)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		1 407	1 242
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(1 539)	(1 878)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	208	245
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		(122)	779
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés			(5)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées		(55)	(842)
Prix de cession des activités consolidées			90
Dettes nettes sur activités consolidées		54	260
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)		1	(2)
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)			(7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 453)	(1 360)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		586	600
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(300)	(300)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes	9	156	18
Remboursement des obligations locatives		(145)	(143)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(35)	(34)
Autres flux liés aux opérations de financement			
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		262	141
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES			
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)	9	216	23
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	9	70	47
Flux nets	9	216	23
Flux non monétaires			
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	9	286	70
II - Flux de trésorerie des activités abandonnées			
Trésorerie nette à l'ouverture			
Flux nets			
Trésorerie nette de clôture			

(1) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes annexes (chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Notes		Pages
1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	1
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE	3
3	ACTIF NON COURANT.....	12
4	ACTIF COURANT.....	18
5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	21
6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	23
7	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE.....	25
8	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES.....	26
9	PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET.....	28
10	OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES	29
11	PASSIF COURANT.....	30
12	CHIFFRE D'AFFAIRES	31
13	RESULTAT OPERATIONNEL	33
14	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	34
15	IMPÔTS.....	35
16	RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	36
17	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	37
18	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	38
19	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	40
20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	41
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	42
22	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	43
23	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	44

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2021

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2021 sont présentées ci-après :

- Au cours du premier semestre 2021, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 11 sites MSC (*data centers*) pour 168 millions d'euros. Au cours du second semestre 2021, 2 sites supplémentaires ont été cédés pour 31 millions d'euros. Une plus-value de 114 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » au 31 décembre 2021. Deux sites sont classés au bilan en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 pour un montant de 8 millions d'euros.
- Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital en numéraire de 600 millions d'euros.
- Le 17 décembre 2021, Bouygues Telecom et Vauban Infra Fibre (Groupe BPCE) ont signé un protocole d'accord sur un projet destiné à accélérer le déploiement de lignes FTTH (Fiber To The Home) en participant au financement d'environ 20 millions de prises en dehors de la Zone Très Dense (zone AMII, zone AMEL et les Zones d'Initiative Publique). La société dédiée au projet, nouvellement créée, contribuera au co-financement du déploiement de la fibre optique en France en ayant pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme IRU (indefeasible right of use) de lignes FTTH auprès des opérateurs d'infrastructure. La société créée pourra ainsi fournir l'ensemble des services d'accès aux lignes FTTH à Bouygues Telecom et à des opérateurs tiers. L'opération prévue sur le 1^{er} semestre 2022 s'accompagnera d'une cession d'actifs de fibres optiques, qui par conséquent, ont été classés au bilan en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 pour un montant de 26 millions d'euros.
- Suite à l'exercice d'allocation définitif du prix d'acquisition, intégrant une revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix intégré en dettes financières, le goodwill résiduel lié à l'acquisition de Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT) s'élève à 670 millions d'euros (note 3.2.4 de l'annexe).

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2020

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :

- Le 26 février 2020, Bouygues Telecom et Cellnex ont conclu un accord stratégique pour la création d'une société chargée du déploiement et de la commercialisation d'une infrastructure nationale de fibres optiques (FTTA et FTTO) et de la gestion de son exploitation. L'opération effective a eu lieu le 29 mai 2020. Bouygues Telecom a signé avec la société contrôlée par Cellnex un contrat de service à long terme. L'objet du projet, d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros sur 7 ans (horizon 2027), est d'accéder à un réseau fibre permettant à Bouygues Telecom de relier ses équipements réseau (antennes Mobile et NRO) afin de répondre à la croissance des usages data sur les réseaux et accroître son empreinte sur les marchés Entreprises et Wholesale Fixe. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 15 millions d'euros et détient 49% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat des titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, puis tous les 5 ans jusqu'en 2050, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 19 mars 2020, Bouygues Telecom et Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) ont mis en œuvre un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 4 000 nouveaux sites Mobile sur 12 ans à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Phoenix Tower International, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations.

Certains sites seront déployés dans le cadre des obligations réglementaires du "New Deal Mobile" de Bouygues Telecom, portant sur l'amélioration ciblée de la couverture du réseau de radiotéléphonie Mobile et l'accélération du déploiement du réseau Mobile le long des axes de transport. Grâce à sa taille et sa couverture attractives, la société se positionne comme un opérateur d'infrastructures à fort potentiel sur le marché français. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 3 millions d'euros et détient 40% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat de titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2034, puis tous les 5 ans jusqu'en 2049, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.

- Le 23 avril 2020, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont annoncé la signature d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses faisant l'objet d'un investissement privé et déployées par Orange (zone AMII et AMEL, soit environ 13 millions de prises). L'opération effective a eu lieu le 29 juin 2020. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, la SDAIF, et avait lancé, à la fin de l'année 2019, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. Cette société sur laquelle Bouygues Telecom exerce une influence notable a notamment pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme auprès d'Orange, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux côtés des principaux opérateurs français. Plus d'un milliard d'euros seront ainsi apportés dans les quatre prochaines années.

Lors de la création de la SDAIF, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente ans uniquement auprès de la SDAIF pour les prises FTTH en zones moyennement denses à un tarif fixé à l'avance et un contrat d'approvisionnement permettant à la SDAIF d'acheter auprès d'Orange des prises FTTH. La SDAIF a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 29 juin 2020 la quote-part de 49% détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF à 295 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF est valorisée à 286 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin de 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

Bouygues Telecom a également cédé à la SDAIF ses droits d'accès déjà acquis auprès d'Orange enregistrant ainsi au second trimestre 2020 un produit de cession de 185 millions d'euros et une plus-value de cession en résultat opérationnel courant de 17 millions d'euros pour la part de 51% non détenue par Bouygues Telecom.

- Le 17 juin 2020, la cour d'appel de Paris a condamné Orange à payer 250 millions d'euros de dommages et intérêts à Digicel, société à laquelle Bouygues Telecom avait vendu ses activités antillaises en 2006. L'accord de rachat par Digicel des activités antillaises de Bouygues Telecom prévoyait une rétrocession à Bouygues Telecom d'une partie de la condamnation financière perçue par Digicel.

Le 9 décembre 2020, un montant de 90 millions d'euros a été perçu en contrepartie de la mise en place d'une garantie à première demande sécurisant le remboursement par Bouygues Telecom de tout ou partie de la somme en cas de décision contraire de la cour de cassation. À ce stade de la procédure, aucun profit n'a été enregistré dans les résultats de l'exercice 2020 et le montant perçu a été comptabilisé au bilan en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" en contrepartie des "Autres passifs courants". Dans l'état des flux de trésorerie, il a été classé en flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements dans les "Prix de cession des titres consolidés".

- Le 25 juin 2020, Bouygues Telecom et Euro-Information (filiale du groupe Crédit Mutuel) ont signé un protocole d'exclusivité en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT), 1er opérateur alternatif du marché, et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le Crédit Mutuel, le CIC et Bouygues Telecom. EIT compte plus de 2 millions de clients et a réalisé un chiffre d'affaires de 518 millions d'euros en 2019. L'opération effective a eu lieu le 31 décembre 2020, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence. Le prix d'acquisition comprend une part fixe de 596 millions d'euros payé au closing et une part complémentaire comprise entre 140 et 325 millions d'euros, conditionnée à l'atteinte de critères de performance économique et payable sur plusieurs années. L'acquisition a

été financée pour partie par augmentation de capital souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 756 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 827 millions d'euros, sur la base d'une estimation de compléments de prix intégrée en dettes financières.

- Le 24 septembre 2020, le conseil d'administration a voté un dividende de 6,42 euros par action au titre de l'exercice 2019, soit 300 millions d'euros qui ont été versés au troisième trimestre 2020.
- Entre le 29 septembre et le 1er octobre 2020, l'Arcep a mené l'enchère pour l'attribution des fréquences dans la « bande cœur » de la 5G (3,4 -3,8 GHz). À l'issue de celle-ci, Bouygues Telecom a obtenu un total de 70 MHz pour un montant de 602 millions d'euros hors frais de libération (un bloc de 50MHz pour 350 millions d'euros, complété de 2 blocs de 10 MHz pour 126 millions d'euros chacun). Les paiements seront étalés sur 15 ans pour le premier bloc et sur 4 ans pour les deux autres, 86 millions d'euros ayant été versés fin 2020. Les frais de libération de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 millions d'euros et n'avaient pas été décaissés au 31 décembre 2020.
- Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2021

- Néant

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2020 dont le bilan, l'état des produits et charges comptabilisées et la variation des capitaux propres ont été retraités pour tenir compte des conclusions de l'IFRS IC relatives à la norme IAS 19 décrites ci-après.

Au 31 décembre 2021, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2020 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2021.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2021

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

Le 27 août 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (phase 2) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 13 janvier 2021, est applicable au 1^{er} janvier 2021 de manière rétrospective.

L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

- Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 38

En avril 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la comptabilisation des coûts de configuration et customisation liés à la mise en place d'un logiciel en SAAS. Ces coûts, selon leur nature, sont généralement à comptabiliser en charges, soit reconnues immédiatement soit étalées sur la durée du contrat. L'analyse de ces coûts ne fait pas ressortir d'impact significatif pour le groupe.

▪ Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 19

En mai 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière. Alors que l'approche la plus couramment pratiquée actuellement en France, et chez Bouygues, était de linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite, l'IFRS IC considère que la linéarisation doit se faire seulement sur la période précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés. L'application de cette décision se traduit par :

- Au 1er janvier 2020, une augmentation des capitaux propres publiés de 16 millions d'euros. Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été réduites de 22 millions d'euros et les impôts différés passifs ont augmenté de 6 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2020, une augmentation des capitaux propres publiés de 19 millions d'euros, soit une variation sur l'exercice 2020 positive de 3 millions sur les réserves d'écarts actuariels nets d'impôts différés. Aucun impact n'a été constaté sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2020. Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été réduites de 26 millions d'euros et les impôts différés passifs ont augmenté de 7 millions d'euros.

» Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.8.2 de l'annexe).

Les flux de trésorerie utilisés pour le test de dépréciation tiennent compte, le cas échéant, des impacts financiers liés aux engagements pris par le Groupe dans sa feuille de route adressant les risques climatiques.

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation des actifs loués.

Enfin, le Groupe a fait usage de jugements pour appliquer les normes IFRS à certaines opérations portant notamment sur la qualification du niveau de contrôle exercé sur certaines entités (par exemple, dans le cadre des contrats de mutualisation de réseaux ou équipements entre opérateurs), sur l'identification de contrats de location en particulier s'agissant du caractère

substantif des droits de substitution, sur l'analyse des compléments de prix lors de regroupements d'entreprises et sur l'identification des obligations de performances distinctes pour la reconnaissances du chiffre d'affaires.

En cas d'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, le Groupe retient des méthodes comptables qui permettent d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

• Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.2 Méthodes de consolidation

2.2.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Regroupements d'entreprise

Depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant, comme ceux portant sur les actifs corporels.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2021, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.6 Actif non courant

2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Conception / construction des réseaux

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	2 à 10 ans
Commutation NGN	Linéaire	2 à 8 ans
Radio	Linéaire	2 à 8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Équipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Logiciels réseau	Linéaire	2 à 8 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels".

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.6.1.2 Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers, de sites radios et de fibres optiques.

2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- les frais de développement qui sont activés lorsqu'ils génèrent des avantages économiques futurs et sont évaluables de façon fiable ;
- les concessions, brevets et droits assimilés.

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les immobilisations incorporelles incluent notamment :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ^(a)
Activité FAI - IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautique	Linéaire	3 à 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz et 700 MHz	Linéaire	20 ans ^(b)
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans ^(c)

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de 20 ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquence 3,5 GHz (5G) - pour 602 millions d'euros ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er décembre 2020 sur 15 ans.

2.6.4 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

2.6.5 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en "Autres produits et charges financiers".

.

2.7 Actif courant

2.7.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.7.2 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat.

2.7.3 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les actifs représentant le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

2.7.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.8 Passif non courant

2.8.1 Dettes financières non courantes

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.8.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a

également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.8.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes de l'Autorité de la concurrence ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.

Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;

- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :

- les provisions pour médailles du travail,
- les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- ✓ du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
- ✓ des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- ✓ d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- ✓ d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- ✓ d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie,

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.9 Passif courant

2.9.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation.

2.9.2 Fournisseurs et autres créiteurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.9.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

2.10 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.10.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

❖ PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffres d'affaires proata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

❖ VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

❖ PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.10.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.11 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte). Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.12 Autres indicateurs financiers

2.12.1 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et dépréciations ainsi que des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent des résultats de cessions sur immobilisations.

2.12.2 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.12.3 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.12.4 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

NOTE 3**ACTIF NON COURANT****3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)**

	2021	2020
Immobilisations corporelles	1 403	1 185
Immobilisations incorporelles	136	693
Investissements opérationnels	1 539	1 878
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	55	842
Investissements bruts	1 594	2 720
Cessions d'actifs non courants	(208)	(335)
Investissements nets	1 386	2 385

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
BRUT					
31/12/2019	38	7 515	1 578	350	9 481
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		27	45		72
Investissements de l'exercice		853	166	165	1 184
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(6)	(245)	(88)	(69)	(408)
31/12/2020	32	8 150	1 701	446	10 329
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre		(1)			(1)
Investissements de l'exercice	1	1 042	229	130	1 402
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(8)	26	(166)	(182)	(330)
31/12/2021	25	9 217	1 764	394	11 400
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
31/12/2019	(17)	(4 528)	(1 119)	-	(5 664)
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre			(23)		(23)
Dotations et reprises	(1)	(541)	(161)		(703)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	5	111	83		199
31/12/2020	(13)	(4 958)	(1 220)	-	(6 191)
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Dotations et reprises	(1)	(644)	(168)		(813)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	4	120	163		287
31/12/2021	(10)	(5 482)	(1 225)		(6 717)
NET					
31/12/2020	19	3 192	481	446	4 138
31/12/2021	15	3 735	539	394	4 683

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2021	Total 2020
	A moins d'un an	Un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Commandes en cours d'équipements de réseau	54	162		216	294

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2019	382	1 346		1 728
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	25	67		92
31/12/2020	407	1 413		1 820
Flux 2021				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	26	133		159
31/12/2021	433	1 546		1 979
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2019	(202)	(573)		(775)
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(33)	(103)		(136)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		1		1
31/12/2020	(235)	(675)		(910)
Flux 2021				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(33)	(105)		(138)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location		(10)		(10)
31/12/2021	(268)	(790)		(1 058)
NET				
31/12/2020	172	738		910
31/12/2021	165	756		921

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2019	433	2 724	120	3 277
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre		4	8	12
Investissements de l'exercice	68	623	2	693
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		1	(2)	(1)
31/12/2020	501	3 352	128	3 981
Flux 2021				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Investissements de l'exercice	89	45	1	135
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	(26)	189	162
31/12/2021	589	3 371	318	4 278
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2019	(242)	(1 454)	(6)	(1 702)
Flux 2020				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre		(4)	(3)	(7)
Dotations et reprises	(38)	(146)		(184)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements				
31/12/2020	(280)	(1 604)	(9)	(1 893)
Flux 2021				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(50)	(183)	(28)	(261)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	27		26
31/12/2021	(331)	(1 760)	(37)	(2 128)
NET				
31/12/2020	221	1 748	119	2 088
31/12/2021	258	1 611 (2)	281 (3)	2 150

(1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés.

Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 5 M€ en 2021 et à 6 M€ en 2020.

(2) Dont licence UMTS 629 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 722 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233 M€

dont fréquences bande 700MHz mises en service 475 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 5G 3400 - 3800 MHz 609 M€

(3) Dont droits au bail 79 M€

3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2021 :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2019	79		79
Flux 2020			
Changement de périmètre	756		756
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2020	835		835
Flux 2021			
Changement de périmètre	4		4
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements	(86)		(86)
31/12/2021	753		753

La diminution sur 2021 concerne essentiellement l'allocation définitive du prix d'acquisition de Bouygues Telecom Business Distribution « BTBD » (ex EIT) sur des actifs incorporels (parc clients) pour 138 millions d'euros nets d'impôts différés, compensée en partie par une revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix intégré en dettes financières.

Les goodwill provisoires ou définitifs au 31 décembre 2021 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 31 décembre 2020 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	BTBD (ex EIT)
Prix d'acquisition (I)	876
Actifs nets acquis hors Goodwill : (II)	-53
Actif non courant	-59
Actif courant	-109
Passif non courant	5
Passif courant	110
Affectation du prix d'acquisition : (III)	-153
Ecart d'évaluation incorporels	-187
Ecart d'évaluation corporels	
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	34
Part non acquise	
Goodwill (I)+(II)+(III)	670
Ecart de conversion	
Goodwill au 31/12/2021	670

3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2020	Flux net 2021	31/12/2021	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre	286	(6)	280	(15)
Autres entités associées	(2)	16	14	1
Total	284	10	294	(14)

La valeur de la SDAIF au bilan au 31 décembre 2021 dans les comptes de Bouygues Telecom s'élève à 280 millions d'euros et tient compte d'une quote-part de résultat négatif de 15 millions d'euros.

Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDAIF sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	SDAIF	
	31/12/2021	31/12/2020
Actif non courant	1 470	1 324
Actif courant	131	301
TOTAL ACTIF	1 601	1 625
Capitaux propres	572	583
Passif non courant	961 (1)	896 (2)
Passif courant	68	146
TOTAL PASSIF	1 601	1 625
CHIFFRE D'AFFAIRES	128	16
RÉSULTAT NET	(30)	(28)

(1) dont 911 millions d'euros de dettes financières non courantes
(2) dont 835 millions d'euros de dettes financières non courantes

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des Intérêts du Groupe :

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	572	583
Quote-part Bouygues (49 % au 31/12/2021)	280	286
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	280	286

3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute			Amortissements et provisions	Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants	Total valeur brute		
31/12/2019	2	10	12		12
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	1	(1)			
Changement de périmètre		3	3		3
Investissements et autres augmentations	1	12	13		13
Cessions et réductions diverses	(2)	(1)	(3)		(3)
Dotations et reprises					
31/12/2020	2	23	25		25
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	(1)		(1)		(1)
Changement de périmètre		(5)	(5)		(5)
Investissements et autres augmentations		4	4		4
Cessions et réductions diverses		(4)	(4)		(4)
Dotations et reprises					
31/12/2021	1	18	19		19

3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2021
Autres actifs financiers à la JV par le compte de résultat			2	2
Trésorerie nette	286			286
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants				

NOTE 4**ACTIF COURANT****4.1 STOCKS**

	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Terminaux	147	(3)	144	141	(3)	138
Accessoires et autres stocks	18	(1)	17	16	(1)	15
Fibre optique	16		16	15		15
Travaux en cours	5		5	3		3
Total	186	(4)	182	175	(4)	171

DEPRECIATION DE STOCKS	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2021	2020	2021	2020
Stocks de terminaux et accessoires	(2)	(3)	2	2
Total	(2)	(3)	2	2

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 452 M€ à fin 2021, contre 274 M€ à fin 2020.

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Total avances et acomptes versés sur commande	36		36	60		60

4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CRÉANCES COURANTES

	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
<u>Créances clients et comptes rattachés</u> (clients / factures à établir)	1 715	(256)	1 459	1 554	(269)	1 285
<u>Actifs sur contrats clients</u>	1 053		1 053	823		823
<u>Actifs d'impôt</u> (créances fiscales)	22		22	11		11
<u>Autres créances et comptes de régularisation</u> Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances Créances diverses Paielements d'avance	853	(1)	852	643		643
Total autres créances courantes	3 643	(257)	3 386	3 031	(269)	2 762

4.4 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2021	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2021	31/12/2020
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés	1 055	236	86	337	1 714	1 554
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés		-45	-45	-166	-256	-269
Total créances clients et comptes rattachés	1 055	191	41	171	1 458	1 285

Les encours échus non provisionnés correspondent principalement :

- à l'impact de la TVA récupérable,
- aux créances sur l'Etat.

4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	34		34	70		70
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais	252		252			
Total	286	-	286	70	-	70

REPARTITION PAR DEVISE	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	34					34	70
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais	252					252	
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque							
Total 31/12/2021	286		-		-	286	
Total 31/12/2020	70						70

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant							31/12/2021
	31/12/2020	Ecart de conversion	Changements de périm.	Amortissements	Dépr. & prov. Nettes	Reprises non util.	Autres dépr. Autres prov. (b)	
Amortissements, dépr. s/ immos corporelles & incorp.	(8 084)			(1 075)			(1)	(6 846)
Amortissements, dépr. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(910)			(138)				(1 058)
Dépréciations du goodwill								
dépréciations des autres actifs financiers non courants								
Sous-total non courant (c)	(8 994)			(1 213) ^(c)			(1)	(9 904)
Dépréciations des stocks	(4)							(4)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(269)				3	11		(255)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement								
Dépréciations des autres actifs courants hors dépr. créances fiscales				(1)				(1)
Sous-total courant	(273)			(1)	3	11		(260)
TOTAL ACTIF	(9 267)			(1 214)	3	11 ^(a)	(1)	(10 164)
Provisions non courantes	258				6 ^(c)	(5) ^(c)	1	260
Provisions courantes					1			1
TOTAL PASSIF	258				7	(5) ^(a)	1	261

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 1 219 millions d'euros (voir tableau de flux de trésorerie)

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 11 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

NOTE 5**INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

Au 31 décembre 2021, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 60 971 627 actions de 15,24 euros de nominal.

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM

en euros

	31/12/2020	Flux 2021		31/12/2021
		Augmentation	Réduction	
Actions	53 785 999	7 185 628		60 971 627
Certificats d'investissement				
Nombre de titres	53 785 999	7 185 628	-	60 971 627
Nominal	15,24	15,24		15,24
Capital (en euros)	819 698 625	109 508 971	-	929 207 595

5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM

Actionnaires	31/12/2021	31/12/2020
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de Gestion	0,36%	0,36%
Sous-total groupe Bouygues	90,53%	90,53%
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
Total	100,00%	100,00%

5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Exercice 2021	Exercice 2020
Total part du Groupe	8	(8)
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires	-	-
Total part groupe + intérêts minoritaires	8	(8)

5.3.1 RESERVE DES ECARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (IAS 19)

	31/12/2020	Flux 2021	31/12/2021
Variation avant impôt	(24)	(2)	(26)

5.3.2 RESERVE DE VARIATION DE JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

	31/12/2020	Flux 2021	31/12/2021
Variation avant impôt	(5)	10	5

NOTE 6**PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES****6.1 PROVISIONS NON COURANTES**

	Avantages au personnel	Litiges, contentieux et réclamations	Risques filiales	Autres provisions non courantes	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(4)	
31/12/2019 retraité	71	52		134	257
Flux 2020					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel	4				4
Virements de rubriques				(14)	(14)
Changements de méthodes et périmètre					
Dotations	8	10		2	20
Reprises utilisées		(7)			(7)
Reprises non utilisées		(1)		(1)	(2)
31/12/2020 retraité	83	54		121	258
Flux 2021					
Ecart de conversion					
Ecart actuariel	2				2
Virements de rubriques				(2)	(2)
Changements de méthodes et périmètre					
Dotations	9	10		1	20
Reprises utilisées		(12)		(1)	(13)
Reprises non utilisées	(4)	(1)			(5)
31/12/2021	90	51		119	260

(1) **Avantages au personnel :** 90
- Indemnités de fin de carrière 77
- Médailles du travail 13

(2) **Litiges et contentieux :** 51
- Réclamations sous-traitants 24
- Autres litiges avec le personnel 3
- Autres litiges 24

(3) **Risques filiales :**
- Provisions pour risques filiales

(4) **Autres provisions non courantes :** 119
- Provisions pour démantèlement et remise en état des sites 119
- Autres provisions pour risques non courantes

6.2 PROVISIONS COURANTES

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation.

	Provision fidélisation des clients	Autres provisions courantes	Total
31/12/2019			
Flux 2020			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre			
Dotations			
Reprises utilisées			
Reprises non utilisées			
31/12/2020			
Flux 2021			
Ecart de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre			
Dotations		1	1
Reprises utilisées			
Reprises non utilisées			
31/12/2021		1	1

NOTE 7**ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÈRE****7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFÈRE**

	31/12/20	Flux 2021	31/12/21
Impôts différés	(118)	(59)	(177)
Total impôts non courants	(118)	(59)	(177)

7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/20 retraité	Variation périmètre	Variation change	Flux 2021		Autres ^(a)	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/21
				produits	charges		
Déficits fiscaux	18			1	(17)		2
Différences temporelles	(136)			8		(51)	(179)
Total	(118)			9	(17)	(51)	(177)

(a) Impôts différés comptabilisés en capitaux propres : variation de juste valeur sur instruments financiers / gains et pertes actuariels sur avantages au personnel, ... ainsi que -50 M€ liés à l'affectation du goodwill de BTBD (ex EIT)

7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/21	31/12/20 retraité
IDA sur avantages au personnel	19	17
IDA sur provisions fiscalement non déductibles temporairement	20	13
Provisions réglementées	(30)	(23)
Déficits fiscaux	2	18
IDA liés aux contrats de location IFRS16	16	11
IDP liés aux contrats IFRS15	(116)	(108)
Provisions fidélisation clients	(44)	(44)
IDP sur actifs identifiés BTBD	(42)	
Autres	(2)	(2)
Total	(177)	(118)

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2021	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Délai de récupération des ID	(166)	(31)	20 ^(a)	(177)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

NOTE 8

DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

Dettes financières	courantes			non courantes							Total 12/2021	Total 2020
	0 à 3 mois	3 à 12 mois	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans			
Emprunts obligataires			-							-	-	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	85	204	289	273	129	596	20	12	354	1 384	1 001	
Emprunt Bouygues Relais										0	323	
Emprunts et dettes financières diverses	1	59	60 ⁽¹⁾	65	88	59	75			287 ⁽¹⁾	237	
Total emprunts portant intérêts	86	263	349	338	217	655	95	12	354	1 671		
Rappel au 31 décembre 2020	87	162	249	231	214	68	1 013	20	15		1 561	

(1) Montants ne portant pas intérêts

8.2 LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES, UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2021				Lignes utilisées - Échéances 2021			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation		600		600		572		572
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	289	446	366	1 101	289	446	366	1 101
Emprunt Bouygues Relais	270	1 265		1 535		0		0
Emprunts et dettes financières diverses					60	287		347
Total (1)	559	2 311	366	3 236	349	1 305	366	2 020

Les crédits bancaires ne comportent aucun *covenant* ou *trigger event*.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées : 1 535 M€

8.3 LIQUIDITES AU 31 DECEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier s'élève à 2 020 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1535 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2021	2020
Dettes à taux fixé (1)	100%	100%
Dettes à taux variable		

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

Dettes à taux variable	Dettes à taux fixé
Bouygues Relais (partie non couverte)	Bouygues Relais (partie couverte) 0
	Titrisation (partie couverte) 572
Titrisation (partie non couverte)	Dépôts de garantie reçus
	Interêts courus
	Frais bancaires
	Crédit export & BPI 1 101
	Autres dettes 347
Total 0	2 020

8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2021, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)		2 020	2 020
Actifs financiers (trésorerie nette)			
Position nette avant gestion	0	2 020	2 020
Couverture de taux (1)	-	-	
Position nette après gestion	0	2 020	2 020
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
Position nette après gestion et correctif	0		

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concernent une dette future.

8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Devise	Euro
Long terme au 31/12/2021	1 671
Court terme au 31/12/2021	349
Long terme au 31/12/2020	1 561
Court terme au 31/12/2020	249

NOTE 9

PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2020	Flux de trésorerie	Changement de périmètre	Ecart de conversion	Variations des justes valeurs	Autres impacts	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70	215	1				286
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(0)	0					
Trésorerie nette (a)	70	215	1				286 ^(a)
Dettes financières non courantes	(1 561)	(61) ^(b)				(49) ^(c)	(1 671)
Dettes financières courantes	(249)	(95) ^(b)				(5)	(349)
Instruments financiers nets							
Endettement brut (b)	(1 810)	(156) ^(b)				(54)	(2 020)
Endettement net (a)-(b)	(1 740)	59	1			(54)	(1 734)

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2021 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2021 de -156 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 483 millions d'euros et en diminution de -327 millions d'euros

(c) Variation en lien avec la réévaluation du complément de prix BTBD

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2021

• Endettement net au 31 décembre 2020	(1 740)
• Flux de trésorerie générés par l'activité	1 407
• Trésorerie affectée aux investissements	(1 453)
• Coût de l'endettement financier net	(35)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(300)
• Augmentation de capital	600
• Obligations locatives courantes et non courantes	(145)
• Effet de périmètre et autres	
• Autres	(68)
• Endettement net au 31 décembre 2021	(1 734)

NOTE 10**OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES****10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE**

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Total échéance à plus d'un an
Total 31/12/2021	36	107	143	125	123	117	99	77	259	800
Total 31/12/2020	40	120	160	117	116	110	94	72	223	733

10.2 Variation des obligations locatives non courantes et courantes

	31/12/2020	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2021
Obligations locatives non courantes	733				67	800
Obligations locatives courantes	160			(145)	128	143
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	893			(145)	195	943

NOTE 11**PASSIF COURANT****11.1 PASSIF COURANT**

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Dettes financières courantes</u> ⁽¹⁾	349	249
<u>Obligations locatives courantes</u> ⁽²⁾	143	160
<u>Impôts courants</u>	0	0
<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u> (fournisseurs / effets à payer)	1 776	1 442
<u>Passifs sur contrats clients</u>	671	636
<u>Provisions courantes</u> ⁽³⁾	1	0
<u>Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés</u>		
Autres dettes opérationnelles (personnel / organismes sociaux / Etat)	330	332
Autres dettes non financières	1 230	1 310
<u>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</u>	0	0
<u>Instruments financiers</u> (couverture de dettes financières en juste valeur)	0	0
<u>Autres passifs financiers courants</u>	0	1
Total	4 500	4 130

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) voir analyse en note 6.2

NOTE 12**CHIFFRE D'AFFAIRES****12.1 ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE**

	2021	2020	% Variation
Prestations de services	5 586	4 893	14,2%
Autres chiffres d'affaires	1 670	1 545	8,1%
Chiffre d'affaires	7 256	6 438	12,7%
Redevances			
Autres produits de l'activité			
Autres produits de l'activité			
Total	7 256	6 438	12,7%

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

12.2 ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2021				2020			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	7 256		7 256	100%	6 438		6 438	100%
Chiffre d'affaires consolidé	7 256	-	7 256	100%	6 438	-	6 438	100%

12.3 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2021		2020	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
Analyse par zone géographique :				
France	7 256	100%	6 438	100%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
Total	7 256	100%	6 438	100%

12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2021			2020		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	1,2%	-	1,2%	1,0%	-	1,0%
Marchés privés	98,8%	-	98,8%	99,0%	-	99,0%

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

12.5 CARNET DE COMMANDES

	31/12/2020	Flux 2021				31/12/2021
		Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation	Réduction	
Bouygues Telecom	2 926			2 420	-1 568	3 778
Total	2 926		0	2 420	-1 568	3 778
dont maturité inférieure à 1 an	1 667					2 186
dont maturité comprise entre 1 et 5 ans	1 259					1 502
dont maturité supérieure à 5 ans						90

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente le chiffre d'affaires relatif aux :

- abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels
- accords stratégiques conclus avec des partenaires pour le développement du réseau

NOTE 13**RESULTAT OPERATIONNEL**

	2021	2020
Résultat opérationnel courant	572	623
Autres produits opérationnels	115	42
Autres charges opérationnelles	(24)	(14)
Résultat opérationnel	663	651

Le résultat opérationnel courant 2021 intègre une charge de loyers de 53 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

2021 : produits nets de 91 millions d'euros, qui se composent principalement par 114 millions d'euros de plus-value suite à la cession de datacenters à Towerlink, et de 13 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau.

2020 : produits nets de 28 millions d'euros, qui se composent principalement par 39 millions d'euros de plus-value suite à la cession de sites à Cellnex, et de 13 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau.

NOTE 14**COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS****14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

	2021	2020
Charges financières	(11)	(10)
Dont		
- Impacts négatifs des instruments financiers		
- Charges d'intérêt liées à la trésorerie		
- Charges d'intérêt sur endettement	(11)	(10)
Produits financiers	0	0
Dont		
- Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Total coût de l'endettement financier net	(11)	(10)

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2021	2020
Autres produits financiers	1	0
Autres charges financières	(11)	(12)
TOTAL	(10)	(12)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants", les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période

NOTE 15**IMPÔT****15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS**

	2021	2020
	France	France
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(151)	(191)
. Impositions différées passif	(8)	18
. Impositions différées actif		
. Impôts sur distributions		
Total	(159)	(173)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2021	2020
Résultat net	445	417
Neutralisation :		
Charge d'impôt	159	173
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	14	15
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts	618	605
Taux d'imposition théorique en France	28,41%	32,02%
Charge d'impôt théorique	(176)	(194)
Variation de taux	13	17
Contribution exceptionnelle additionnelle de 2017		
Création / utilisation de reports fiscaux déficitaires	1	
Effets des différences permanentes	3	3
Crédits d'impôts		1
Impôt effectif	(159)	(173)
Taux effectif d'imposition	(25,66%)	(28,57%)

NOTE 16**RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2021, soit 60 971 627 actions.

	2021	2020
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	445	417
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	60 971 627	53 785 999
Résultat en euros par action	7,30	7,76

NOTE 17**INSTRUMENTS FINANCIERS**

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2021, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 SOCIÉTÉS INTÉGRÉES**17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX****Analyse par échéance**

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2021			Total	Total encours 31/12/2020
	2022	2023 à 2026	Au-delà		
Swaps de taux					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Future Rate Agreements					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Caps / Floors					
Sur actifs financiers	800			800	1 200
Sur passifs financiers					

17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE**Analyse par devise**

Devise	31/12/2021 (contre-valeur présentée en millions d'euros)					Total	Total 31/12/2020
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres		
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme							
- Ventes à terme							
Swaps de devises							
Options de change							

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2021, la valeur de marché (Net Present Value ; NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de 0 million d'euros.

NOTE 18**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2021	Échéances			31/12/2020
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles					
Avals, cautions et garanties données					
Total donnés	-				-
Avals, cautions et garanties reçus					
Total reçus	-				-
Solde net	-				-

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan à compter de l'exercice 2010.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2021	Échéances			31/12/2020
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Réseau	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Autres					
Obligations contractuelles données	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Réseau	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Autres					
Obligations contractuelles reçues	4 254	357	1 418	2 479	4 782
Solde net					

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 4 254 millions d'euros, sont en baisse nette de 528 millions d'euros.

18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 82% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :

- en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP).

L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030.

Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31/12/2027.

Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter du 31/12/2023, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés à compter du 31/12/2023, la fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre des ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteindre des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches Centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité Interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobile se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.

18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 19**ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL****19.1 EFFECTIF MOYEN**

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	4 990	4 432
Agents de maîtrise et employés	4 712	4 611
Sous-total effectifs France	9 702	9 043
Contrats expatriés et contrats locaux		
Total effectif	9 702	9 043

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	2020 retraité	Flux 2021	31/12/2021
Indemnités de fin de carrière (IFC)	67	10	77
Médailles du travail	16	(3)	13
Total	83	7	90

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL**19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES**

	2021	2020
Montants comptabilisés en charges	(206)	(194)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

	Indemnités fin de carrière	
	2021	2020 retraité
Valeur actualisée des obligations	77	67
Juste valeur des actifs du régime		
Passif net comptabilisé en provision	77	67

19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière	
	2021	2020 retraité
Ouverture	67	56
Coûts des services rendus et passés	8	6
Charges d'intérêts	0	1
Charge totale reconnue	8	7
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)		
Ecart de conversion		
Changements de périmètre		0
Ecart actuariels comptabilisés dans la capitaux propres	2	4
Clôture	77	67

19.3.2.3 Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres

	Indemnités fin de carrière	
	2021	2020 retraité
Effet des changements d'hypothèses financières	(3)	3
Effet des ajustements issus de l'expérience	(1)	2
Effet des changements d'hypothèses démographiques	6	(2)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers		
TOTAL	2	4

19.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2021	2020
Taux d'actualisation (iboxx A10+)	1,01%	0,60%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite	62 ans	65 ans
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%

19.3.2.5 Analyse de la sensibilité de la dette actuarielle sur l'indemnité de fin de carrière

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière	50 points de base	(11)	10

NOTE 20**INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES
ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION****20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

en millions d'euros

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Bouygues SA (1)	(23)	(14)	0	0	0	0	16	7
Alstom								
Parties liées en amont	(23)	(14)	0	0	0	0	16	7
SDAIF	0	0	2	190	0	0	0	0
PHOENIX	(4)	(0)	55	37	7	5	0	0
NEXLOOP	(11)	(2)	239	93	40	6	1	1
Telefonica Global Solutions France	(1)	(2)	0	0	0	0	0	0
Entités associées	(16)	(5)	296	319	47	11	1	1
Bouygues Construction	(18)	(19)	9	9	1	1	18	13
Bouygues Immobilier	0	0	1	2	0	0	0	0
Bouygues Relais	(3)	(5)	0	0	0	0	0	0
Airby	(0)	0	0	0	0	0	0	0
C2S	(7)	(6)	1	1	0	0	3	2
Colas	0	0	16	13	2	2	0	0
GIE 32 Hoche	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0
TF1	(43)	(44)	4	4	10	2	6	7
Autres parties liées	(71)	(74)	31	29	14	5	27	22
Total	(110)	(93)	328	348	61	16	44	31
Échéances à moins d'1 an					61	16	44	31
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom.

20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations directes s'élèvent à 10 475 449 euros (incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2021 et liée aux performances)

Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 124 906 euros.

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

La contribution versée en 2021 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 1 574 222 euros.

Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 809 643 euros.

Palement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 2 juin 2021 (stock-options) est de 150 500 au prix d'exercice de 34,16 euros.

NOTE 21**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ****21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDEES**

Actif non courant	
Actif courant	
Passif non courant	-54
Passif courant	
Trésorerie	-1
Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées	-55
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées	1
Dettes nettes sur activités consolidées	54
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sorties de filiales	55

Les flux de trésorerie des filiales acquises ou cédées concernent principalement la revalorisation de 52 millions d'euros du complément de prix BTBD intégré en dettes financières.

21.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2021	2020
ACTIF		
Stocks	(11)	54
Avances et acomptes versés sur commandes	24	(22)
Actifs sur contrats clients	(231)	(183)
Clients et comptes rattachés	(173)	(87)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(211)	(217)
S/total ACTIF	(602)	(455)
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	334	184
Passifs sur contrats clients	36	45
Provisions courantes		
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	42	12
S/total PASSIF	412	241
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (1)	(190)	(214)

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

NOTE 22**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021.

Missions	Réseau Mazars		Réseau Ernst & Young		Autres Réseaux		Total Charges	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Audit	0,6 99%	0,6 100%	0,5 99%	0,6 100%	0,1 100%	0,0 100%	1,2	1,2
Services Autres que la Certification des Comptes	0,0 1%		0,0 1%				0,0	
Total	0,6 100%	0,6 100%	0,5 100%	0,6 100%	0,1 100%	0,0 100%	1,2	1,2

NOTE 23**LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2021	2020	2021	2020
Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
1913	100%	100%	100%	100%
Amplitel	100%	100%	100%	100%
Apizee	75%		75%	
Bouygues Telecom Initiatives	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Services	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT)	100%	100%	100%	100%
Fonds Commun de Titrisation	100%		100%	
Infracos	50%	50%	50%	50%
Keyyo	100%	100%	100%	100%
On Cloud (ex Nerim)	100%	100%	100%	100%
Nexloop France	49%	49%	49%	49%
Phoenix France Infrastructures	40%	40%	40%	40%
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure fibre	49%	49%	49%	49%
Telefonica Global Solutions France	30%	30%	30%	30%
Tisseo Services	100%	100%	100%	100%
Winnovation	100%	100%	100%	100%

Bouygues Telecom	37-39, rue Boissière 75116 Paris
1913	218, avenue Pierre Brossolette - Immeuble Le Pélissier 92240 Malakoff
Amplitel	3, route de la révolte 93200 Saint Denis
Apizee	4, rue Louis de Broglie 22300 Lannion
Bouygues Telecom Initiatives	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Bouygues Telecom Services	Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261 4200-282 Porto (Portugal)
Bouygues Telecom Business Distribution (ex EIT)	6, Place Abel Gance 92100 Boulogne Billancourt
Fonds Commun de Titrisation	12, rue James Watt 93200 Saint-Denis
Infracos	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Keyyo	32, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
On Cloud (ex Nerim)	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
Nexloop France	52-56, avenue Emile Zola - Immeuble Ardeko 92100 Boulogne-Billancourt
Phoenix France Infrastructures	4, rue de Marivaux 75002 Paris
Réseau Clubs Bouygues Telecom	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Société de Développement pour l'Accès à l'infrastructure Fibre	130, boulevard Camelinat 92240 Malakoff
Telefonica Global Solutions France	1, place des Saisons - Tour First Paris La Défense 92400 Courbevoie
Tisseo Services	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
Winnovation	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States